

# Objectif terre



## PNUE

Le 26<sup>e</sup> Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement alimente le processus de Rio +20



## Rio +20

La 1<sup>re</sup> réunion intersession de Rio +20 atténue certaines appréhensions sur l'économie verte



## Forêts

Le 9<sup>e</sup> Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF-9) place les populations au cœur de la gestion durable des forêts



## Mise en œuvre

Le consensus comme modèle de gestion des forêts. Entretien avec le D<sup>r</sup> Chimère Diaw, secrétaire exécutif du Réseau africain de forêts modèles (RAFM)

## Objectif terre

*Objectif Terre* est le bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone, conçu et produit par l'Observatoire de l'écopolitique internationale (OEI) pour le compte de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'OIF.

Conformément à la mission de l'IEPF, *Objectif Terre* contribue au renforcement des capacités nationales et au développement des partenariats dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement en diffusant de l'information en français sur les négociations et la mise en œuvre des trois conventions de Rio : changements climatiques, désertification et diversité biologique.

Les articles de ce bulletin sont publiés à titre informatif et ne reflètent pas nécessairement la position d'*Objectif Terre*, de son comité éditorial ou des institutions qui le soutiennent.

La reproduction des textes est autorisée à condition d'en mentionner la source (*Objectif Terre*, vol., n°, année, pages).

**Directrice de la publication :** Fatimata Dia Touré (IEPF)

**Directeur de rédaction :** Philippe Le Prestre (OEI-U. Laval)

**Directrice adjointe de la rédaction :** Jocelyne Néron (OEI)

**Comité éditorial :** Prosper Biabo (IEPF), Rajae Chafil (IEPF), Fatimata Dia Touré (IEPF), Louis-Noël Jail (IEPF), Marcel Lacharité (IEPF), Philippe Le Prestre (OEI), Jocelyne Néron (OEI), Yan Turgeon (OEI)

**Rédacteur en chef :** Yan Turgeon (OEI)

**Rédaction :** Alex Perreault (Gouvernance), Ariane De Palacio (Eau), Julie Hagan (Forêts et Mise en œuvre), Kim Fontaine-Skranski (Biodiversité), Louis-Alexandre Jacques (Documents-terre et Sur la toile), Caroline Sanchez Valero (Changements climatiques), Lila Gagnon-Brambilla (Désertification), Yan Turgeon (Francophonie et Gouvernance).

**Internet :** Yan Turgeon

**Photos de la une :** CA-26/FMME (IIDD/BNT) ; Rio +20 (IIDD/BNT) ; FNUF-9 (IIDD/BNT) ; RAFM (Gabriel Sarasin)

**Siège de la publication**

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)  
56, rue Saint-Pierre  
Québec (Québec) G1K 4A1 Canada  
Téléphone : 1 418 692-5727  
Site : [www.iepf.org](http://www.iepf.org)

**Pour joindre la rédaction**

Observatoire de l'écopolitique internationale (OEI)  
Institut EDS  
Pavillon des Services  
2440, boul. Hochelaga, bureau 3800  
Université Laval (Québec) G1V 0A6 Canada  
Téléphone : 1 418 656-3274  
Courriel : [objectifterre@ihqeds.ulaval.ca](mailto:objectifterre@ihqeds.ulaval.ca)  
Site : [www.oei.ihqeds.ulaval.ca](http://www.oei.ihqeds.ulaval.ca)

© 2011, OEI/IEPF

ISSN : 1607-8381 (imprimé)

ISSN : 1607-839X (en ligne)

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2011

## SOMMAIRE

### 4 Francophonie

1<sup>er</sup> séminaire francophone sur le genre et les changements climatiques  
Séminaires destinés aux parlementaires francophones de la région Asie-Pacifique sur la gouvernance de l'environnement et le développement durable

### 5 Gouvernance

26<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement (CA-26/FMME)

16<sup>e</sup> Sommet de l'Union africaine

1<sup>re</sup> réunion intersession de Rio +20

2<sup>e</sup> réunion du Groupe consultatif sur la réforme de la GIE

Résolutions de la 65<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies portant sur le développement durable

### 13 Accords multilatéraux sur l'environnement

#### 13 Biodiversité

1<sup>re</sup> réunion pour la mise en œuvre du Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales pour la diversité biologique

Ouverture à signature des protocoles de Nagoya et de Nagoya-Kuala Lumpur

#### 14 Changements climatiques

6<sup>e</sup> réunion des ministres du BASIC

#### 15 Forêts

9<sup>e</sup> session du Forum des Nations unies sur les forêts

46<sup>e</sup> session du Conseil international des bois tropicaux de l'OIBT

5<sup>e</sup> réunion du Conseil d'orientation du programme ONU-REDD

#### 19 Eau

Deuxième réunion consultative des parties prenantes au 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau

### 19 Mise en œuvre

Le consensus comme modèle de gestion des forêts

### 22 Documents-terre

### 26 Lexique

### 29 Agenda international



Les pages intérieures de ce bulletin sont imprimées sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, procédé sans chlore à partir d'énergie biogaz.

## L'arbre ne doit pas cacher la forêt

S'il est un message qu'il faut retenir du 9<sup>e</sup> Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF-9 ; 24 janv. au 4 fév. 2011, p. 15), c'est qu'il faut cesser de concevoir les forêts comme des réserves de bois de coupe et prendre en compte la diversité de leurs usages (alimentation, habitat, source de médicaments, lieux de spiritualité) et de leurs fonctions (régulation, production). La résolution omnibus, adoptée au terme du dialogue, incite d'ailleurs les pays à placer les populations au cœur d'une gestion durable des forêts (GDF). Ce faisant, elle entreprend un tournant vers une gouvernance qui tient compte non seulement de la valeur économique des forêts, mais également de leurs apports quotidiens au bien-être des 1,6 milliard d'individus qui en dépendent directement, sans compter les espèces qui les composent.

Cette façon d'appréhender la GDF n'a pas fait oublier la question du financement qui constitue toujours la pièce manquante de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (IJNC), adopté en 2007. Alors que plusieurs PED misent toujours sur la création d'un « Fonds mondial des forêts », les pays industrialisés demeurent réticents à l'idée d'injecter des sommes additionnelles en l'absence d'engagements contraignants de la part des PED, si bien que l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant pourrait être la clef de voûte de la création d'un nouveau fonds.

Lancée lors du segment de haut niveau, l'Année internationale des forêts (AIF) devrait constituer une occasion unique d'explorer ces questions et de les porter à l'ordre du jour de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio +20 ; 4 au 6 juin 2012). Le FNUF n'est d'ailleurs pas le seul forum à exercer son influence sur le processus préparatoire de Rio +20. Le dialogue sur le « cadre institutionnel du développement durable », qui constitue un des deux thèmes de Rio +20, ouvre la voie à une réforme majeure de son architecture. Puisque ses conclusions se répercuteront à tous les niveaux, toutes les parties prenantes sont appelées à y contribuer.

Si tous s'entendent pour dire que l'efficacité de la gouvernance du développement durable, avec son échafaudage de forums, d'organisations onusiennes et d'accords multilatéraux, pourrait être améliorée, certains craignent que des réformes majeures ne fragilisent l'édifice en diluant les engagements des États envers les accords existants. Les échanges sur ce thème reflètent d'ailleurs ces différentes approches. Alors que certains pays misent sur le renforcement des organes existants, tels que le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) ou la Commission du développement durable (CDD), d'autres préconisent des réformes plus ambitieuses, comme la transformation du Programme des Nations unies sur l'environnement (PNUE) en agence spécialisée ou la création d'une organisation faîtière (*umbrella organisation*). Il est à noter que ces propositions ont été émises à la lumière des options identifiées par le groupe consultatif sur la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement (GIE ; p. 10) initié par le PNUE.

Le processus préparatoire a également soulevé plusieurs questions sur l'autre thème de Rio +20 qu'est l'économie verte. Lors du 1<sup>er</sup> comité préparatoire (PrepCom-1 ; mai 2010), plusieurs pays du G77/Chine avaient déploré l'absence d'une définition claire et consensuelle, craignant que l'économie verte n'incite les États à fermer leurs frontières aux produits ne respectant pas certaines normes écologiques. Par la suite, la 1<sup>re</sup> réunion intersession (New York, janv. 2011, p. 8) a permis d'éviter ces craintes et de passer de la recherche d'une définition à celle d'une compréhension commune. Le mois suivant, la publication, par le PNUE, du rapport *Vers une économie verte* (p. 23), a jeté les bases de cette « compréhension commune ». Il soutient que l'économie verte ne vise pas à remplacer le développement durable mais constitue, au contraire, un passage obligé vers celui-ci. Le rapport, qui aspire à devenir une « feuille de route pour l'après 2012 », ajoute que le verdissement de l'économie est une occasion d'éradiquer la pauvreté en créant des emplois de qualité, tout en préservant et en restaurant les biens et services écosystémiques, dont la disparition menace en premier lieu les populations vulnérables des PED.

Les consultations ministérielles organisées dans le cadre du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement (CA-26/FMME ; Nairobi, 21 au 25 février 2011, p. 5) ont fait écho à ces conclusions sans mitiger les appréhensions des PED. Si une compréhension commune semble à portée de main, l'établissement de garde-fous contre le « protectionnisme vert » et la mise en place des mécanismes de transition flexibles seront nécessaires pour convaincre l'ensemble des États d'entreprendre la transition.

Même s'il est encore trop tôt pour parler de consensus, les échanges des derniers mois ont permis de clarifier les thèmes et les objectifs de Rio +20, de telle sorte que, lors de la 2<sup>e</sup> PrepCom de Rio +20 (New York, 7 et 8 mars 2011 ; compte-rendu dans le prochain numéro), les délégués ont été en mesure d'approfondir la réflexion sur les résultats potentiels de Rio +20 et d'adopter une procédure d'élaboration de l'ébauche provisoire (*zero-draft*). La communauté internationale est ainsi passée des échanges préliminaires à la rédaction d'un résultat.

## 1<sup>er</sup> séminaire francophone sur le genre et les changements climatiques

Paris (France)

27 et 28 janvier 2011

Ce premier séminaire sur le genre et les changements climatiques a initié, à l'échelle de la Francophonie, une démarche d'intégration des femmes dans les politiques, stratégies et initiatives de lutte contre les changements climatiques. Au cours des échanges, étalés sur deux jours, les experts ont exposé les causes de la vulnérabilité des femmes aux perturbations du climat de même que leur contribution potentielle à l'adaptation et à l'atténuation, constaté le peu de place qui leur est consacrée dans les textes issus des négociations à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et examiné quelques pistes d'action pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques climatiques, notamment dans les pays francophones.

Les experts ont souligné que les femmes sont plus vulnérables que les hommes en raison de leur engagement dans les secteurs d'activités sensibles, tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire. Cette vulnérabilité est accentuée par un accès limité aux ressources (terre, crédit, intrants agricoles, etc.) et aux organes de décision, ainsi que par leurs responsabilités dans les corvées d'eau dont le fardeau, accentué par les sécheresses, entrave leurs activités rémunératrices et affecte leur santé.

Plusieurs participants ont déploré que les issues des négociations sur le climat négligent la contribution capitale des femmes à l'adaptation et à l'atténuation. Par exemple, la REDD+ (Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts incluant la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestiers) et les NAPA (Programmes d'action nationaux d'adaptation) devraient encourager la participation des femmes, ce qui n'est pas encore le cas. Pour atteindre les femmes, une intervenante a souligné qu'il faut travailler à l'échelle locale, avec des financements adéquats et ciblés.

Ce premier séminaire a permis de créer le premier réseau d'experts francophones « Genre et changement climatique » dont la mission consistera à renforcer la position francophone sur l'égalité des genres lors de la prochaine Conférence des Parties à la CCNUCC (CP-17 ; Durban, déc. 2011). Des informations, des analyses et des données chiffrées sur cette question seront régulièrement mises à jour sur le portail : [www.mediaterre.org/genre/](http://www.mediaterre.org/genre/)

Une quarantaine d'experts ont pris part à cet événement organisé sous l'égide de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), en collaboration avec l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le ministère français des Affaires étrangères et européennes.

### Sources

Page de l'événement. IEPF.

[www.iepf.org/programmes/operation.php?id=247](http://www.iepf.org/programmes/operation.php?id=247)

Note de présentation. IEPF.

[www.iepf.org/media/docs/operations/247\\_2\\_Note\\_de\\_presentation\\_V20-01-11.pdf](http://www.iepf.org/media/docs/operations/247_2_Note_de_presentation_V20-01-11.pdf)

Programme. IEPF.

[www.iepf.org/media/docs/operations/247\\_3\\_Programme\\_provisoire\\_V20-01-11.pdf](http://www.iepf.org/media/docs/operations/247_3_Programme_provisoire_V20-01-11.pdf)

Communiqué de presse. IEPF.

[www.iepf.org/media/docs/operations/247\\_1\\_CP0111\\_Genre\\_et\\_changement\\_climatique.pdf](http://www.iepf.org/media/docs/operations/247_1_CP0111_Genre_et_changement_climatique.pdf)

Contributions des experts. Médiaterre.

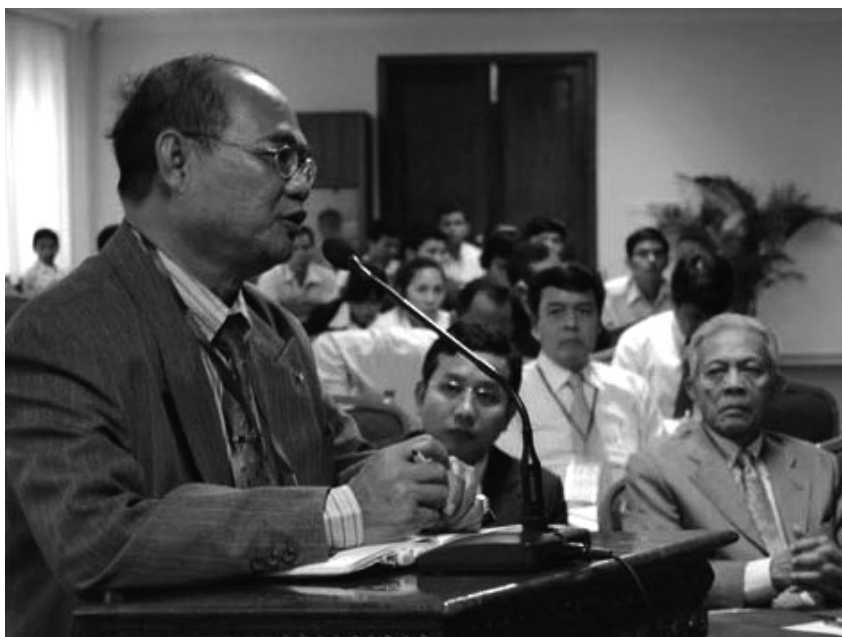
<http://www.mediaterre.org/genre/actu,20110121151711,13.html>

## Séminaires destinés aux parlementaires francophones de la région Asie-Pacifique sur la gouvernance de l'environnement et le développement durable

Hanoï (Vietnam) et Phnom Penh (Cambodge)

15 et 17 décembre 2010

Ces deux séminaires sur la gouvernance de l'environnement et le développement durable ont eu lieu coup sur coup à Hanoï (Vietnam) puis à Phnom Penh (Cambodge). Organisés conjointement par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) et les Assemblées nationales des deux pays, ces séminaires ont permis de renforcer les capacités des parlementaires dans l'élaboration des



*Le directeur adjoint du ministère de l'Environnement du Cambodge, Tim Ponlok, a pris la parole lors du séminaire de Phnom Penh.*

Photo: APF

législations et de politiques nationales en matière d'environnement et de développement durable.

À Hanoï (Vietnam), les parlementaires et les fonctionnaires présents ont discuté du rôle des parlements nationaux face à la gouvernance de l'environnement et examiné les occasions qu'offrent les accords multilatéraux sur l'environnement. Le problème du financement a été soulevé par de nombreux intervenants.

À Phnom Penh (Cambodge), les participants se sont concentrés sur la question des changements climatiques, notamment en ce qui a trait à l'intégration et l'articulation, à l'échelle locale, de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les experts ont également discuté des impacts du déboisement et de la désertification dans les pays de la région Asie-Pacifique.

Des représentants du Laos et du Vanuatu ont également pris part aux activités.

### Sources

Compte-rendu du séminaire de Hanoï. APF.  
<http://apf.francophonie.org/spip.php?article1385>

Compte-rendu du séminaire de Phnom Penh. APF.  
<http://apf.francophonie.org/spip.php?article1389>

## 26<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement (CA-26/FMME)

Nairobi (Kenya)

21 au 25 février 2011

*Rappel* : La 27<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies a établi le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), en 1972, dans la foulée du Sommet de la Terre de Stockholm. Depuis 2000, le Conseil d'administration du PNUE se constitue en Forum ministériel mondial sur l'environnement au cours de ses sessions ordinaires (CA/FMME) et de ses sessions extraordinaires (ExCA/FMME) qui ont lieu, en alternance, tous les ans. Ces réunions permettent aux ministres de l'Environnement d'orienter les travaux du PNUE et d'examiner les défis émergents en matière de gouvernance.

La 26<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement (CA-26/FMME) a contribué à accroître l'influence du PNUE sur le processus préparatoire de Rio +20 avec des discussions importantes sur ses deux thèmes que sont « l'économie verte » et « le cadre institutionnel du développement durable », abordé ici sous l'angle de la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement (GIE). Les délégués ont adopté 17 décisions dont plusieurs alimenteront le processus de Rio +20.

### Économie verte

Bien qu'aucun projet de décision sur l'économie verte n'ait été négocié, les échanges sur ce thème ont occupé une place prépondérante dans les consultations et tables rondes ministérielles. Malgré le lancement du rapport *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté* ([www.unep.org/greeneconomy/](http://www.unep.org/greeneconomy/)) qui visait explicitement à contrer certains « mythes et idées reçues »



Plusieurs représentants de haut niveau, dont le ministre de l'Environnement et des Mines du Kenya, John Michuki, ont pris part aux consultations du CA-26/FMME.

Photo : IIDD/BNT



GC.26 / GMEF  
GOVERNING COUNCIL  
GLOBAL MINISTERIAL  
ENVIRONMENT FORUM  
21-24 February 2011  
NAIROBI, KENYA



sur l'économie verte, les appréhensions habituelles des PED ont été réaffirmées, certains délégués s'inquiétant qu'elle n'entraîne un nouveau « protectionnisme vert ». Cependant, bien que certains pays réclament toujours une définition consensuelle de ce

concept, de plus en plus de pays du Nord comme du Sud estiment qu'une « compréhension commune » est suffisante et qu'il est temps de travailler sur les pratiques et les stratégies d'implantation. L'Union européenne (UE) a souligné que Rio +20 était l'occasion d'accélérer la transition vers une économie verte et, avec les États-Unis, a insisté sur sa contribution potentielle à la croissance et à la création d'emplois. En l'absence de décision sur l'économie verte, le résumé du président identifie une série de positions convergentes : l'économie verte doit contribuer au développement durable et à l'éradication de la pauvreté ; les expériences concluantes de plusieurs pays peuvent servir de modèle ; chaque pays doit entreprendre sa transition en tenant compte de ses ressources et de ses capacités ; cette transition doit se faire de façon coordonnée et inclure le renforcement de capacités, le transfert de technologie et des ressources financières additionnelles ; l'économie verte ne doit pas entraver le commerce mondial.

## Décisions

Les délégués ont adopté 17 décisions dont voici les principaux résultats :

**Réforme de la GIE** – À l'instar de l'économie verte, les discussions sur la GIE ont occupé une part importante des consultations et tables rondes ministérielles. Parallèlement, un comité de rédaction a négocié un projet de décision jusque tard dans la nuit. Les délégués devaient notamment convenir des suites à donner aux conclusions du Groupe consultatif sur la réforme de la GIE (p. 10), identifiées dans le document *Résultat de Nairobi-Helsinki*, la question étant : doit-on inscrire ce résultat dans le processus de Rio +20 (de façon à accélérer la réforme de la GIE en profitant du *momentum*) ou le renvoyer à l'AG des Nations unies ? Cette question était d'autant plus difficile à trancher que les points de vue sur la réforme de la GIE demeurent polarisés. Alors que la France plaide toujours en faveur de la création d'une Organisation mondiale de l'environnement (OME), l'Union européenne (UE) et plusieurs PED prônent un renforcement du PNUÉ, qui pourrait devenir une agence spécialisée ou conduire à la création d'une Organisation des Nations unies sur l'environnement (ONUE). Pour leur part, les États-Unis, la Chine et la Russie s'opposent à la création d'une telle organisation, plaçant qu'elle manquerait de flexibilité et diluerait les engagements des États aux accords préexistants. Dans la décision finale, les délégués accueillent favorablement le Résultat de Nairobi-Helsinki et demandent qu'il soit transmis à la 66<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies (AGNU-66) ainsi qu'au 2<sup>e</sup> comité préparatoire de Rio +20 (PrepCom-2 ; New York, 7 et 8 mars 2011) auquel ils demandent d'examiner l'option d'une réforme plus large de la GIE en vue de contribuer à la réflexion sur le « cadre institutionnel du développement durable » (un des deux thèmes de Rio +20). Par ailleurs, la décision invite la PrepCom-2 à amorcer une analyse des implications financières, structurelles et juridiques des options identifiées. Enfin, elle demande

au PNUÉ de soumettre un projet de décision sur les améliorations progressives à apporter à la GIE lors de la 12<sup>e</sup> session extraordinaire de son Conseil d'administration (ExCA-12/FMME ; 20 au 22 février 2012).

**Situation mondiale de l'environnement** – Rappelant son mandat de surveiller la situation de l'environnement mondial et de fournir des orientations politiques pour faire face aux problèmes émergents, la décision demande au PNUÉ, à travers ses programmes de travail, d'accroître la rigueur des évaluations environnementales intégrées, de poursuivre la réalisation d'évaluations mondiales et thématiques sur l'environnement en y engageant toutes les parties concernées, d'achever le cinquième rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial* (GEO-5) d'ici à Rio +20 et de développer « UNEP-Live », une plateforme en ligne visant à organiser et favoriser l'accès aux données requises pour effectuer des évaluations. Aux gouvernements, elle demande de promouvoir l'utilisation des évaluations environnementales intégrées et de poursuivre la démarche entreprise par *l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire* (MA).

**Produits chimiques et déchets électroniques** – Cette question a été négociée par un groupe de contact sur les produits chimiques. Les discussions ont permis de fusionner trois des cinq projets de décisions préparés par le Secrétariat, de sorte que la principale décision comporte plusieurs sections dans laquelle le CA : (i) reconnaît les effets du plomb et du cadmium sur la santé et l'environnement et prescrit les actions à entreprendre, (ii) réaffirme le mandat du Comité international de négociations d'élaborer un instrument juridiquement contraignant sur le mercure, (iii) salue les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) et (iv) demande au PNUÉ d'accroître son soutien aux pays en développement et en transition pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée des déchets, incluant les *e-waste*, et la conversion de la biomasse agricole en énergie dans les régions rurales. La deuxième décision porte sur le regroupement (*cluster*) « produits chimiques et déchets ». Elle demande au PNUÉ de travailler avec les secrétariats des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, la SAICM et les autres parties prenantes, afin de renforcer leur coopération et la coordination de leurs actions à tous les niveaux, et de rendre compte des progrès accomplis à leurs Conférences des Parties respectives, en 2011. Elle demande également au PNUÉ de faciliter un processus consultatif d'initiative nationale sur les défis et les options de renforcement de cette coopération à long terme. Enfin, la troisième décision, sur le financement de la gestion des produits chimiques et des déchets, demande au PNUÉ de maintenir son soutien au processus consultatif sur les options de financement et réitère son invitation aux gouvernements et autres parties prenantes à appuyer le processus et les initiatives de sensibilisation, par des moyens financiers ou autres.

**IPBES** – Les discussions sur la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) s'inscrivaient dans le sillage de la 3<sup>e</sup> réunion intergouvernementale spéciale (Busan, 7 au 11 juin 2010) et de la résolution 65/162 de la 65<sup>e</sup> AGNU qui, sans statuer sur les arrangements institutionnels de la future Plateforme, demande au PNUÉ d'organiser une réunion plénière, avec la participation de tous les États et des organisations intéressées, afin d'examiner les modalités et les arrangements requis pour que la Plateforme devienne pleinement opérationnelle dès que possible. La question de savoir qui hébergera l'IPBES demeure donc entière.

Au cours des discussions, l'UNESCO a fait part de son intérêt à co-héberger l'IPBES, et l'Inde a plaidé pour qu'elle soit établie dans un pays méga-divers. La décision finale du CA-26/FMME invite le PNUÉ à signifier son intérêt à héberger le Secrétariat de l'IPBES, sans lui accorder un soutien spécifique. La décision demande au PNUÉ d'organiser, en coopération avec l'UNESCO, la FAO et le PNUD, la réunion plénière requise par l'AGNU-65 et de poursuivre le processus jusqu'à ce que le Secrétariat de l'IPBES ait été établi.

*Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables* – Le PNUÉ a introduit un projet de décision visant l'adoption du cadre décennal dès la 19<sup>e</sup> Commission du développement durable (CDD-19; New York, 28 février au 4 mars 2011) plutôt qu'à Rio +20. Bien que la Suisse et la Norvège aient plaidé pour que le PNUÉ en soit le chef de file, d'autres points de vue ont été exprimés, de sorte que la question reste ouverte. La décision finale demande néanmoins au PNUÉ de prendre les mesures nécessaires pour jouer un rôle dirigeant dans sa mise en œuvre et, d'ici à son adoption, de continuer à co-diriger, avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA), le développement d'un cadre concis, ambitieux, pratique et tourné vers l'action. En outre, la décision invite le PNUÉ à renforcer ses activités et ses initiatives de promotion des modes de consommation et de production durables. Enfin, elle invite la CDD à achever et à adopter le cadre décennal à sa 19<sup>e</sup> session.

*Renforcement de la coopération environnementale en situation d'urgence* – Parce qu'elle touche aux questions sensibles de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale, la négociation d'une décision sur la coopération en situation d'urgence a fait l'objet d'une attention particulière de la part des Parties. La décision finale reconnaît que l'Unité conjointe sur l'environnement (*Joint Environment Unit*) du PNUÉ et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) constitue le principal outil multilatéral pour mobiliser et coordonner la réponse internationale aux urgences écologiques. Elle demande au PNUÉ d'élaborer, en coordination avec l'OCHA, des lignes directrices sur les rôles, responsabilités et répartition des tâches entre les organisations concernées. En outre, les délégués conviennent de poursuivre le renforcement des mécanismes d'intervention des Nations unies pour coordonner et mobiliser l'aide internationale en situation d'urgence.

*Promotion de la coopération Sud-Sud sur la biodiversité pour le développement* – La discussion sur la coopération Sud-Sud fait suite à la décision de la 10<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CP-10; Nagoya, oct. 2010) d'accueillir, sans toutefois l'endosser, le Plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud sur la biodiversité et le développement élaboré par le G77/Chine. À cet effet, le Canada et l'UE ont souligné qu'il était prématuré de «saluer la finalisation» du plan qui, en vertu de la décision de la CP-10, doit être parachevé. Conséquemment, la décision finale «attend avec intérêt» la finalisation du plan, encourage les États et les autres parties prenantes à contribuer à l'élaboration du plan et accueille favorablement la proposition de la Corée du Sud d'organiser une réunion d'experts pour poursuivre les discussions en vue de son adoption par la CP-11 (Inde, oct. 2012).

*Programme de l'eau du Système mondial de surveillance continue de l'environnement* – Reconnaisant le besoin d'améliorer le suivi de la qualité de l'eau dans les PED, la décision finale demande au PNUÉ de poursuivre le développement du Programme de l'eau du Système

mondial de surveillance continue de l'environnement pour obtenir des données scientifiques correspondant aux besoins des Nations unies. Par ailleurs, elle demande aux gouvernements et aux autres organisations, incluant le secteur privé, de contribuer financièrement ou de toute autre manière aux programmes, aux efforts de renforcement des capacités et au transfert de technologie dans les PED.

*Coordination renforcée* – Sur la coordination renforcée au sein des Nations unies, la décision finale encourage le Groupe de gestion de l'environnement (*Environment Management Group*), un organe de coordination inter-agences, à poursuivre ses efforts pour que les questions environnementales soient prises en considération et intégrées de façon cohérente à tous les niveaux, et ce, à l'échelle du système des Nations unies.

D'autres décisions entérinent : les amendements apportés à l'Instrument du FEM par sa 4<sup>e</sup> Assemblée (Punta del este, mai 2010); le programme de travail et le budget du PNUÉ pour la période 2012-2013; l'établissement de 25 fonds d'affectation; et les rapports du directeur exécutif. Enfin, une décision demande au PNUÉ d'organiser une 3<sup>e</sup> Réunion intergouvernementale pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.

Quelque 1 000 participants de 140 pays, dont plusieurs ministres et représentants du système des Nations unies, ont pris part au CA-26/FMME. La prochaine session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUÉ (ExCA-12/FMME) aura lieu du 20 au 22 février 2012 dans un lieu à déterminer, alors que la prochaine session régulière (CA-27/FMME) aura lieu du 18 au 22 février 2013 à Nairobi (Kenya).

### Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes

Le 12<sup>e</sup> Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes (GMGSF-12) s'est déroulé les 19 et 20 février en préparation au CA-26/FMME. Les représentants des grands groupes et de plusieurs parties prenantes ont échangé sur plusieurs des questions à l'ordre du jour du CA-26/FMME. Au terme des séances, les délégués ont (i) appelé à un plus grand engagement des grands groupes dans le processus de réforme de la GIE afin d'atteindre la justice environnementale, (ii) plaidé pour des changements importants en vue d'intégrer l'économie verte dans tous les secteurs de la société et (iii) invité la société civile de même que tous les États à s'engager activement dans les préparatifs de Rio +20, dans un esprit de transparence et d'imputabilité. Plus d'une centaine de participants ont pris part au GMGSF-12.

#### Sources

Page du CA-26/FMME. PNUÉ.

[www.unep.org/gc/gc26/](http://www.unep.org/gc/gc26/)

Page du GMGSF-12.

[www.unep.org/civil-society/GlobalMajorGroupsStakeholdersForum/GMGSF12/tabid/5461/Default.aspx](http://www.unep.org/civil-society/GlobalMajorGroupsStakeholdersForum/GMGSF12/tabid/5461/Default.aspx)

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.

[www.iisd.ca/unepgc/26unepgc/](http://www.iisd.ca/unepgc/26unepgc/)

## 16<sup>e</sup> Sommet de l'Union africaine

Addis-Abeba (Éthiopie)

24 au 31 janvier 2011

*Rappel*: Le Sommet de l'Union africaine (UA) a lieu deux fois par an, en janvier/février et en juin/juillet. À cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement constituent la Conférence de l'UA, alors que les ministres des Affaires étrangères se réunissent en Conseil exécutif.

Organisé sur fond de conflits politiques en Côte d'Ivoire, de référendum au Soudan et d'effervescence dans le monde arabe, ce seizième Sommet de l'UA a adopté 30 décisions, 3 déclarations et une résolution portant essentiellement sur la résolution pacifique de conflits, l'intégration continentale et une architecture panafricaine de gouvernance. Quelques décisions de la 16<sup>e</sup> session de la Conférence de l'UA portent néanmoins sur l'environnement et le développement durable, dont voici les principales :

*Changements climatiques* – Les chefs d'État et de gouvernement se sont félicités des efforts de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA sur les changements climatiques (CAHOSCC) pour permettre à l'Afrique de parler d'une seule voix à la Conférence de Cancún sur les changements climatiques (CP-16/CP-RP-6, déc. 2010). Ils approuvent les recommandations de la CAHOSCC visant à tenir une réunion préparatoire à la 17<sup>e</sup> Conférence des Parties (Durban, déc. 2011) et à créer un « Fonds vert africain ». Ce pendant africain du « Fonds vert pour le climat » (dont la gouvernance a été précisée à Cancún) vise à s'assurer que les pays du continent reçoivent leur juste part des sommes que les pays industrialisés doivent y injecter d'ici à 2020. En outre, les dirigeants demandent à la Commission de l'UA de soutenir le Groupe africain lors des discussions préparatoires de la CP-17 et, à cette fin, de convoquer une Conférence des ministres africains responsables des changements climatiques. Enfin, ils demandent à tous les partenaires pour le développement d'appuyer les délégués africains prenant part aux pourparlers sur le climat [décision Assembly/AU/Dec. 342].

*Biodiversité* – Approuvant les recommandations du rapport sur la participation africaine à la Conférence de Nagoya sur la biodiversité (CP-10, oct. 2010), les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'inclure la diversité biologique parmi les priorités de l'UA. À cette fin, ils incitent les États africains à devenir Parties à l'ensemble des conventions sur la diversité biologique [décision Assembly/AU/Dec. 352].

## 18<sup>e</sup> session du Conseil exécutif

D'autres décisions portant sur les enjeux d'environnement et de développement durable ont été adoptées par les ministres des Affaires étrangères réunis au sein du Conseil exécutif de l'UA.

Le Conseil exécutif a fait siennes les recommandations de la 13<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE-13 ; Bamako, juin 2010), notamment la recommandation visant à convoquer un sommet sur l'économie verte. Les ministres ont également demandé à la Commission de l'UA, en collaboration avec le Secrétariat de la CMAE, de définir le rôle de la CMAE en tant qu'organe ministériel chargé de l'environnement [décision EX.CL/Dec.624 Rev.1].

Les dignitaires ont également pris note des progrès réalisés par la Conférence africaine des ministres de l'Agriculture (CAMA ; Lilongwe, oct. 2010) dans l'élaboration du Cadre de l'UA pour l'agriculture, l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique [Doc. EX.CL/631].

Sur les questions énergétiques, ils ont approuvé la déclaration et les résolutions de la Conférence des ministres de l'Énergie de l'UA (CEMA ; Maputo, nov. 2010) comprenant, notamment, l'organisation d'une Semaine africaine de l'énergie, l'élaboration d'une étude sur l'énergie solaire dans le Sahara et la transformation de la CEMA en mécanisme central continental de coordination des politiques énergétiques. La CEMA assumera désormais les fonctions des conférences ministérielles et des forums sur l'énergie en Afrique [Doc. EX.CL/633].

Les ministres ont également pris plusieurs décisions sur le pastoralisme [Doc. EX.CL/631], l'amélioration de conditions de vie des populations rurales dans les zones semi-arides [Doc. EX.CL/631], la sécurité alimentaire [Doc. EX.CL/631], l'amélioration des pratiques et des semences en agriculture biologique [Doc. EX.CL/631] et la mise en œuvre de la *Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique* [Doc. EX.CL/643].

Le 17<sup>e</sup> Sommet de l'Union africaine, qui se tiendra du 23 au 30 juin 2011 à Malabo (Guinée équatoriale), portera sur le thème « Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable ».

## Sources

Page du Sommet. UA.

<http://au.int/en/summitfr/>

Décisions de la 16<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union. UA. [http://au.int/en/summitfr/sites/default/files/Assembly%20Dec332-361\\_f-3.pdf](http://au.int/en/summitfr/sites/default/files/Assembly%20Dec332-361_f-3.pdf)

Décisions de la 18<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil exécutif. UA. [http://au.int/en/summit/sites/default/files/EXCL%20Dec600-643\\_f-1.pdf](http://au.int/en/summit/sites/default/files/EXCL%20Dec600-643_f-1.pdf)

---

## 1<sup>re</sup> réunion intersession de Rio +20

10 et 11 janvier 2011

New York (États-Unis)

*Rappel*: La 64<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies (déc. 2009) a décidé d'organiser la Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio +20) du 14 au 16 mai 2012 au Brésil. Notant le peu de jours attribué à son organisation, les délégués de la première rencontre du Comité préparatoire (PrepCom-1 ; mai 2010) ont convenu d'ajouter trois réunions intersessions informelles au calendrier.

Même si cette première rencontre intersession portait sur les trois objectifs et les deux thèmes de Rio +20, les délégués ont surtout discuté d'économie verte, ce qui a permis d'atténuer les appréhensions des pays du G77/Chine qui, au cours de la PrepCom-1, avaient déploré l'absence d'une définition claire et consensuelle du concept. Répartis en trois séances (ci-dessous), les échanges se sont appuyés sur les résultats du *Rapport de synthèse provisoire sur les meilleures pratiques et les leçons apprises sur les objectifs et les thèmes de Rio +20* dont l'encadré présente les principales conclusions.



Discussion cordiale entre le secrétaire général de la CNUCC, Sha Zukang (à gauche) et son co-président, John Ashe.

Photo : IIDD/BNT

**Objectifs de Rio +20** – À propos du premier objectif de Rio +20 (*engagement renouvelé en faveur du développement durable*), certains délégués ont avancé que le développement durable devrait s'appuyer sur de nouveaux concepts, alors que d'autres ont estimé, au contraire, qu'il ne devait pas reposer sur des concepts, mais sur des approches inclusives et intégrées. Certains ont également suggéré de reconduire les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au-delà de 2015. Sur le deuxième objectif (*évaluer les progrès et les lacunes*), les délégués ont identifié les crises alimentaires, énergétiques et climatiques comme des éléments qui fragilisent le développement durable, tout en reconnaissant l'existence de lacunes dans la mise en œuvre d'Agenda 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, de même que dans le respect des engagements internationaux. Plusieurs ont souligné que la multiplication des accords multilatéraux en environnement (AME) a conduit à la fragmentation et à une absence de coordination qui entraveraient leur mise en œuvre. La faiblesse des mécanismes de conformité de plusieurs AME a également été soulignée. Quant au troisième objectif (*relever les défis émergents*), plusieurs délégations ont déploré que de nouveaux problèmes, qui n'existaient pas il y a vingt ans, aient jugulé les efforts entrepris.

**L'économie verte** – Bien que certains délégués continuent d'exiger une définition de l'économie verte, de plus en plus de pays, dont l'Allemagne et le Brésil, estiment qu'il est plus important de développer un environnement propice à l'économie verte que de négocier une définition. À cet effet, ils estiment que les mécanismes de mise en œuvre devraient être flexibles afin que chaque pays puisse l'implanter à sa façon et selon ses besoins. Pour sa part, l'Union européenne (UE) a proposé d'établir une *Feuille de route des Nations unies sur l'économie verte* qui clarifierait les étapes à suivre pour intégrer l'économie verte au niveau national et international. Tout comme plusieurs pays en développement (PED), l'UE estime qu'une « conception partagée » est nécessaire. En effet, alors que certains pays cherchent

le « lien manquant » entre économie verte et développement durable, d'autres tiennent pour acquis qu'elle est un passage obligé vers ce dernier. Certains délégués ont également proposé d'examiner les impacts potentiellement négatifs de l'économie verte. À cet effet, certains PED ont rappelé qu'elle ne devait pas servir de prétexte au « protectionnisme vert », en justifiant de nouvelles barrières protectionnistes ou des conditionnalités à l'aide au développement.

**Cadre institutionnel du développement durable** – Reconnaisant les lacunes du cadre institutionnel du développement durable, les délégués ont échangé sur les réformes à entreprendre, notant que Rio +20 devrait être une occasion de rationaliser les institutions existantes (plutôt que de les complexifier). Plusieurs délégués ont appuyé la proposition de renforcer le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ou de le transformer en une agence spécialisée. D'autres ont proposé de renforcer la Commission du développement durable (CDD), bien que les points de vue diffèrent sur la façon de consolider cette dernière : alors que certains proposent de revenir à son mandat

original (surveiller et évaluer la mise en œuvre d'Agenda 21), d'autres proposent d'assouplir son programme de travail pluriannuel afin qu'il soit désormais possible d'y inclure des enjeux urgents ou émergents. Enfin, il a été suggéré de transformer le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) en un forum visant à faciliter le dialogue entre ministres des Finances et de l'Environnement, tout en accordant un espace aux secrétariats des conventions, de façon à faciliter l'identification de politiques effectives. À propos de la mise en œuvre, plusieurs délégués ont souligné que le manque de moyens financiers et techniques entravait l'implantation des Stratégies nationales de développement durable (SNDD). À cet effet, l'intégration des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement à l'architecture du développement durable a été proposée.

La deuxième réunion du Comité préparatoire de Rio +20 s'est tenue les 7 et 8 mars 2011, au siège des Nations unies, à New York. Deux autres réunions intersessions (novembre 2011 et mars 2012) sont également planifiées d'ici à Rio +20.

#### Sources

Documents de la rencontre. CNUDD.  
[www.uncsd2012.org/index.php?option=com\\_content&view=category&id=73&Itemid=124](http://www.uncsd2012.org/index.php?option=com_content&view=category&id=73&Itemid=124)

Résumé des co-présidents. CNUDD.  
[www.uncsd2012.org/files/interessional/Co-Chairs-Summary-of-1st-Intersessional-Meeting.pdf](http://www.uncsd2012.org/files/interessional/Co-Chairs-Summary-of-1st-Intersessional-Meeting.pdf)

Rapport de synthèse provisoire sur les meilleures pratiques et les leçons apprises sur les objectifs et les thèmes de Rio +20. CNUDD.  
[www.uncsd2012.org/files/prepcom/Synthesis-Report-website-version.pdf](http://www.uncsd2012.org/files/prepcom/Synthesis-Report-website-version.pdf)

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.  
[www.iisd.ca/uncsd/ism1/](http://www.iisd.ca/uncsd/ism1/)

## Rapport de synthèse provisoire sur les meilleures pratiques et les leçons apprises sur les objectifs et les thèmes de Rio +20

Élaboré en amont de la 1<sup>re</sup> réunion intersession, ce rapport de synthèse expose les points de vue des différentes Parties, des organisations internationales et des grands groupes sur les trois objectifs et les deux thèmes de Rio +20. Étant donné le faible taux de réponse des États membres (seuls 49 États ont répondu au questionnaire), les déclarations des délégués à l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU-65) et à la 1<sup>re</sup> réunion intersession de Rio +20 ont été intégrées au rapport. De façon générale, les parties prenantes estiment que l'engagement politique devrait se mesurer non pas en fonction du nombre d'accords multilatéraux en environnement (qui se sont multipliés depuis le Sommet de Rio de 1992), mais en fonction de leur mise en œuvre. Bien qu'ils constatent l'existence de progrès dans le renforcement des trois piliers du développement durable, ils estiment que beaucoup reste à faire, particulièrement au niveau de la mise en œuvre qui est entravée par plusieurs facteurs : manque de ressources humaines et financières, manque de capacité technique et institutionnelle, intérêt limité de la part du public, etc. Selon la plupart des États, le facteur principal serait toutefois l'absence d'intégration des décisions au niveau politique. À cet effet, plusieurs organisations du système des Nations unies soulignent qu'une solution serait d'accroître la coordination entre les ministères. Sur l'économie verte, le rapport conclut que, bien qu'il n'existe aucun consensus sur sa définition, le développement de stratégies devrait primer sur la définition du concept. La version finale du rapport sera soumise au deuxième Comité préparatoire de Rio+20 (PrepCom-2 ; New York, 7 au 8 mars 2011) comme contribution au processus de Rio +20.

## 2<sup>e</sup> réunion du Groupe consultatif sur la réforme de la GIE

Helsinki (Finlande)

21 au 23 novembre 2010

*Rappel* : Le Groupe consultatif sur la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement (GIE) a été établi par la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement (ExCA-11/FMME ; février 2010) pour poursuivre les travaux du « Processus de Belgrade » qui avait permis d'identifier une série d'options en vue d'améliorer la gouvernance de l'environnement. Le nouveau groupe doit considérer une réforme plus large sur la base de ces options, tout en demeurant ouvert aux nouvelles idées, et faire rapport au 26<sup>e</sup> Conseil d'administration du PNUE (CA/FMME-26 ; février 2011). Ces résultats contribueront au processus préparatoire de Rio +20 dont un des deux thèmes est « le cadre institutionnel du développement durable ».

Des représentants de 44 pays ont pris part à cette deuxième et dernière réunion du Groupe consultatif sur la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement (GIE). À partir des objectifs et des fonctions identifiés par le Processus de Belgrade, les délégués ont proposé six réponses globales aux défis de la GIE. Ces conclusions constituent le *Résultat de Nairobi-Helsinki* :

- Pour renforcer l'interface science-politique et favoriser la participation pleine et entière des pays en développement tout en comblant leurs besoins en termes de renforcement des capacités, le Groupe consultatif propose de renforcer le *Global Environment Outlook* (GEO) et demande qu'il travaille avec les plateformes existantes.
- Pour accroître la cohérence et l'efficacité des actions entreprises par les Nations unies dans le domaine de l'environnement, le Groupe consultatif propose de développer une « stratégie globale pour l'environnement » qui rehausse la coopération inter-agences et précise la répartition des tâches entre ces dernières.
- Pour favoriser les synergies entre les accords multilatéraux en environnement (AME), le Groupe consultatif propose qu'elles respectent les critères suivants : fournir des services communs à moindre coût ; répondre aux besoins spécifiques des AME ; réduire les frais administratifs ; et, ce faisant, libérer des ressources pour la mise en œuvre des AME au niveau national, incluant le renforcement des capacités.
- Pour assurer un financement prévisible et adéquat des politiques environnementales, le Groupe consultatif suggère d'accroître la cohérence entre la prise de décision et le financement. À cette fin, il propose : d'améliorer la coopération entre les fonds et les mécanismes financiers dédiés à l'environnement ; d'en faciliter l'accès ; d'accroître les partenariats avec les grands donateurs (public et privé) ; d'envisager la création d'un système de suivi financier (*financial tracking system*) ainsi que d'une stratégie pour le secteur privé.
- Pour développer un cadre global de renforcement des capacités pour l'environnement qui réponde aux besoins des pays, le Groupe consultatif propose que ce cadre vise à renforcer les capacités nationales requises pour la mise en œuvre.
- Pour accroître l'engagement des États, le Groupe consultatif propose de renforcer l'expertise environnementale des équipes nationales des Nations unies, notamment par l'entremise du PNUE.

## Réforme institutionnelle

Bien qu'aucun consensus ne se soit dégagé sur la forme que devrait prendre la réforme de la GIE, les délégués ont convenu que le renforcement des institutions est la clef de voûte de la réforme de la GIE. Parmi les cinq options identifiées par le Processus de Belgrade, le Groupe consultatif estime que la création d'une nouvelle organisation faîtière (*umbrella organization*) sur le développement durable et la réforme du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) sont celles qui s'inscrivent le mieux dans le cadre du développement durable. Toutefois, si l'objectif visé est le renforcement du pilier « environnement » du développement durable, les délégués estiment que les trois autres options devraient être considérées. Ces options sont : renforcer le PNUE ; créer une agence spécialisée telle qu'une organisation mondiale de l'environnement (OME) ; ou poursuivre la réforme des institutions existantes.

Le Groupe consultatif présentera son rapport final lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement (CA/FMME-26 ; Nairobi, 21 au 25 février 2011).

### Sources

Documents de la réunion. PNUE.

[www.unep.org/environmentalgovernance/Introduction/GCfeb2010/tabid/4556/Default.aspx](http://www.unep.org/environmentalgovernance/Introduction/GCfeb2010/tabid/4556/Default.aspx)

Résultat de Nairobi-Helsinki. PNUE.

[www.unep.org/environmentalgovernance/Portals/8/documents/Events/NairobiHelsinkiFinalOutcomeEdited.pdf](http://www.unep.org/environmentalgovernance/Portals/8/documents/Events/NairobiHelsinkiFinalOutcomeEdited.pdf)

## Résolutions de la 65<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies portant sur le développement durable

*Rappel*: L'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) est un des six organes principaux des Nations unies. Son rôle est principalement consultatif, par le biais des résolutions qu'elle adopte, mais elle détient un pouvoir décisionnel sur certaines questions d'organisation. Elle se réunit en session ordinaire de septembre à décembre, et reprend en janvier jusqu'à ce que toutes les questions à l'ordre du jour aient été traitées, généralement au début de la session suivante.

La 65<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies (AGNU-65) s'est ouverte le 14 septembre 2010. L'AGNU a adopté un chapelet de résolutions dont plus d'une vingtaine concernent les questions de développement durable. Plusieurs portent sur les préparatifs de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio +20) et le suivi à donner aux accords multilatéraux sur l'environnement, ou visent à susciter un engouement planétaire pour ces questions. L'AGNU a notamment proclamé l'année 2012 «Année internationale de l'énergie durable pour tous» [résolution A/RES/65/151]; l'année 2013 «Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau» [résolution A/RES/65/154]; et la période 2011-2020 «Décennie des Nations unies pour la diversité biologique» [résolution A/RES/65/161]. Voici les principales résolutions sur le développement durable adoptées depuis septembre 2010.

*Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014* – Par la résolution A/RES/65/234, l'Assemblée générale décide de poursuivre le Programme d'action décennal de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014. Adopté au Caire en 1994, ce programme traite des grandes questions relatives à la population, à la croissance économique soutenue et au développement durable [résolution A/RES/65/234].

*Le droit à l'alimentation* – Cette résolution encourage les États à créer les conditions permettant aux individus de pourvoir à leurs besoins alimentaires en élaborant et en adoptant des plans nationaux de lutte contre la faim, en parachevant rapidement les négociations commerciales du Cycle de Doha et en adhérant aux accords pertinents [résolution A/RES/65/220].

*Développement agricole et sécurité alimentaire* – Afin d'accroître la production alimentaire et d'accélérer la transition vers une production durable, la résolution A/RES/65/178 suggère d'accroître les incitatifs aux petits producteurs et aux producteurs marginalisés, dont les femmes, dans les PED [résolution A/RES/65/178].

*Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement* – La résolution A/RES/65/173 soutient que l'écotourisme peut contribuer au développement durable, en particulier à la protection de l'environnement, en créant des occasions de préservation, de protection et d'utilisation durable des aires naturelles. Insistant sur ses incidences positives sur les conditions de vie des populations locales et autochtones, elle recommande aux États, par diverses mesures, de porter à leur

maximum les avantages économiques, sociaux et environnementaux qui en découlent [résolution A/RES/65/173].

*Harmonie avec la nature* – Par cette résolution, l'AGNU se déclare préoccupée par la dégradation attestée de l'environnement résultant de l'activité humaine et reconnaît que le PIB n'est pas un indicateur approprié pour mesurer la dégradation de l'environnement. Elle demande que soit organisé, dans le cadre de la Journée internationale de la Terre nourricière (22 avril 2011), un échange de vues auquel seront conviés, comme contribution aux préparatifs de Rio +20, les États, le système des Nations unies et des experts indépendants [résolution A/RES/65/164].

*Décennie des Nations unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)* – Notant que les progrès réalisés pour faire reconnaître l'importance de l'éducation au service du développement durable sont inégaux, la résolution A/RES/65/163 encourage les gouvernements et la communauté internationale à promouvoir la «Décennie pour l'éducation au service du développement durable» et à poursuivre sa mise en œuvre à tous les échelons, notamment en intégrant le développement durable aux programmes scolaires. La Conférence mondiale marquant l'achèvement de la Décennie sera organisée conjointement par le gouvernement japonais et l'UNESCO en 2014 [résolution A/RES/65/163].

*Rapport de la 11<sup>e</sup> session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE* – Prenant note du rapport de la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE (Bali, févr. 2010), l'AGNU-65 demande au PNUE de poursuivre ses efforts en vue d'accroître la synergie entre les accords multilatéraux en appuyant les travaux du Groupe de liaison des conventions de Rio et du Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité. Elle invite par ailleurs les trois conventions sur les produits chimiques et dangereux (Bâle, Rotterdam et Stockholm) à poursuivre leur coopération fructueuse. À l'approche de Rio +20, elle demande au PNUE de participer activement à ses préparatifs. Enfin, l'AGNU réaffirme le rôle des bureaux régionaux du PNUE et prend note de la liste des options définies par le Groupe consultatif des ministres ou représentants de haut niveau pour améliorer la gouvernance internationale de l'environnement (p. 10) [résolution A/RES/65/162].

*Convention sur la diversité biologique* – Prenant acte des résultats de la Conférence de Nagoya sur la biodiversité (Nagoya, oct. 2010), l'AGNU-65 invite les Parties à signer ou à ratifier le *Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation* (APA) et le *Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation*. En vue de contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020, dit «Cibles d'Aichi», l'AGNU-65 proclame la période 2011-2020 «Décennie des Nations unies pour la diversité biologique». Enfin, elle encourage le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à continuer d'apporter son appui à l'application de la CDB [résolution A/RES/65/161].

*Application de la CLD* – Cette résolution sur l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD) dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, invite les États à contribuer plus activement

à sa mise en œuvre, à prendre en compte la désertification et la dégradation des terres dans leurs plans et stratégies de développement durable et à intégrer leur programme national de lutte contre la sécheresse et la désertification (PAN) dans les stratégies nationales de développement. L'Assemblée engage les États à répondre aux besoins de la population des zones arides en favorisant des investissements adaptés. Elle décide également d'organiser une réunion de haut niveau sur ce thème avant le débat général de l'AGNU-66 du 20 septembre 2011. [résolution A/RES/65/160]

*Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures* – Cette résolution, adoptée en amont de la Conférence de Cancun sur le climat (CP-16; déc. 2010) reconnaît que les changements climatiques constituent un problème grave auquel il faut s'attaquer d'urgence. Face à ce constat, l'AGNU-65 engage tous les pays à s'acquitter des engagements auxquels ils ont souscrit au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à prendre des initiatives et des mesures efficaces à tous les niveaux et à renforcer la coopération internationale. À cette fin, la résolution souligne qu'il est urgent d'accroître les capacités de même que les ressources financières et techniques des PED. Enfin, la résolution réitère que la lutte contre les changements climatiques doit favoriser le développement durable, la croissance économique des PED et l'élimination de la pauvreté [résolution A/RES/65/159].

*Suivi et application de la Stratégie de Maurice* – Cette résolution sur le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID) demande l'application pleine et entière du document final de la Réunion de haut niveau sur l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice (New York, sept. 2010) et invite les fonds et programmes des Nations unies à intégrer le Programme et la Stratégie dans leurs mécanismes respectifs [résolution A/RES/65/156].

*Suite donnée à l'Année internationale de l'assainissement, 2008* – La résolution A/RES/65/153 appelle tous les États à concourir à l'initiative mondiale « *Sustainable sanitation: the five-year drive to 2015* » en redoublant d'efforts pour combler les lacunes en matière d'assainissement au moyen d'initiatives locales renforcées [résolution A/RES/65/153].

*Mise en œuvre d'Agenda 21* – Cette résolution sur la mise en œuvre d'Agenda 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Agenda 21 et des textes issus du Sommet de Johannesburg (2002) réaffirme que le développement durable est un élément essentiel de la programmation des Nations unies. L'AGNU-65 y soutient que l'élimination de la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non viables, de même que la gestion des ressources naturelles, comptent parmi les conditions essentielles du développement durable. Prenant position sur une éventuelle réforme du cadre institutionnel du développement durable, l'AGNU-65 rappelle que le Conseil économique et social (ECOSOC) doit jouer un plus grand rôle dans la supervision de la coordination du développement durable à l'échelle du système onusien. De même, l'AGNU réaffirme que la Commission du développement durable (CDD) doit demeurer l'organe de haut niveau où l'intégration des trois piliers du développement durable est débattue. Rappelant la décision de tenir la Conférence de Rio +20 au Brésil en 2012, l'AGNU invite tous les gouvernements et les parties compétentes à y contribuer en

présentant des idées et des propositions reflétant leurs expériences. Enfin, constatant que le Fonds d'affectation spéciale de la CDD ne dispose pas de ressources suffisantes pour financer la participation des représentants des PED et des grands groupes à Rio +20 ainsi que ses comités préparatoires, l'AGNU-65 encourage les donateurs à y verser des fonds supplémentaires [résolution A/RES/65/152].

*Protection des récifs coralliens* – La résolution A/RES/65/150 invite les États et les organisations internationales compétentes à protéger les récifs coralliens et leurs écosystèmes, notamment en engageant des actions immédiates pour contrer les effets néfastes des changements climatiques, en vue d'assurer les moyens de subsistance des populations et leur développement durable.

Deux autres résolutions, adoptées dans le cadre des réunions de haut niveau ayant marqué le début de l'AGNU-65, portent également sur le développement durable [A/RES/65/1 et A/RES/65/2]. Elles sont présentées dans le vol. 12, n° 4 d'*Objectif Terre*, page 7.

## Source

Résolutions de la 65<sup>e</sup> session. AGNU.  
[www.un.org/fr/ga/65/resolutions.shtml](http://www.un.org/fr/ga/65/resolutions.shtml)

## Biodiversité

### 1<sup>re</sup> réunion pour la mise en œuvre du Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales pour la diversité biologique

Montpellier (France)  
17 au 19 janvier 2011

*Rappel :* Le Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales pour la diversité biologique a été approuvé par la 10<sup>e</sup> Conférence des Parties (CP-10; Nagoya, oct. 2010) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur recommandation du 1<sup>er</sup> Sommet sur les villes et la diversité biologique qui s'est déroulé parallèlement. Il vise à soutenir les Parties et les autorités locales dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 de la CDB. Il préconise, notamment, le renforcement des capacités et la diffusion des meilleures pratiques pour coordonner la mise en œuvre au niveau régional et accroître l'engagement des gouvernements infranationaux et des autorités locales.

À peine plus de deux mois après son approbation, une première réunion de mise en œuvre du Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales pour la diversité biologique s'est tenue à Montpellier. Trente et un participants représentant plus de 2 100 villes et régions à travers plusieurs réseaux (dont ICLEI-Gouvernements locaux pour le développement durable) ont identifié des actions prioritaires et atteignables au cours des deux prochaines années, dont l'évaluation des liens entre urbanisation et biodiversité, l'utilisation de l'Indice de biodiversité des villes (IBV) de Singapour, la sensibilisation des citadins dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour la biodiversité et la mise sur pied de projets visant à accroître l'utilisation de la biodiversité urbaine dans les PED. Une action prioritaire concerne la mise en place d'un plan de communication afin d'assurer une diffusion adéquate des objectifs du Plan stratégique 2011-2020 auprès des réseaux infranationaux et des autorités locales.

Sur la gouvernance du Plan d'action, le Secrétariat de la CDB a rappelé que la responsabilité de sa mise en œuvre incombe aux Parties à la CDB qui ont adopté le Plan stratégique 2011-2020. En revanche, les partenaires et les agences internationales sont invités à collaborer à la mise en œuvre du Plan stratégique par l'entremise du Partenariat mondial sur les villes et la biodiversité (*Global Partnership on Cities and Biodiversity*, voir encadré). Notons que pour mieux refléter le mandat et la composition du groupe, il a été proposé de le rebaptiser «Partenariat mondial sur les gouvernements infranationaux et des autorités locales pour la biodiversité». Par ailleurs, l'importance d'éviter les doublons entre les gouvernements infranationaux et les villes, et avec d'autres acteurs, tels que les municipalités rurales et les territoires d'outre-mer, a été soulignée. À cette fin, l'élaboration d'une stratégie de coordination est envisagée.

À l'issue de cette première réunion, les villes de Montpellier et de Mexico se sont jointes au Comité consultatif pour les villes et la biodiversité de la CDB. Un comité consultatif dédié exclusivement aux gouvernements infranationaux a également été établi. En outre, plusieurs rencontres, dont une réunion du projet Action locale pour la biodiversité de l'ICLEI (Afrique du Sud, février 2011) et une réunion du Comité consultatif des villes de la CDB (Bonn, sept. 2011), ont été planifiées en vue de préparer le 2<sup>e</sup> Sommet sur les villes et la biodiversité et le 1<sup>er</sup> Sommet des gouvernements infranationaux et des régions qui se tiendront dans le cadre de la 11<sup>e</sup> Conférence des Parties (CP-11; Inde, oct. 2012).

### Partenariat mondial sur les villes et la biodiversité

Lancé officiellement en 2008 dans le cadre du Congrès mondial de la nature de l'UICN (Barcelone), le Partenariat mondial sur les villes et la biodiversité (*Global Partnership on Cities and Biodiversity*) fait écho à la décision des 300 représentants de gouvernements locaux ayant pris part à l'AG de l'ICLEI (Le Cap, 2006), de créer le projet pilote «Action local pour la biodiversité» (*Local Action for Biodiversity*). Cette initiative de 21 villes représentant plus de 50 millions d'habitants a lancé le mouvement vers l'adoption, en 2007, de la *Déclaration sur les villes et la biodiversité* à Curitiba (Brésil). Le projet de créer le Partenariat mondial fut alors invoqué dans l'objectif de soutenir les villes dans la gestion de leurs ressources et de les aider à mettre en œuvre les stratégies nationales, régionales et locales de la biodiversité.

### Sources

Rapport final. CDB. UNEP/CBD/IPA-SNGCOLA-XXX Documents de la réunion. CDB.

[www.cbd.int/doc/?meeting=IPA-SNGCOLA-01](http://www.cbd.int/doc/?meeting=IPA-SNGCOLA-01)

Plan d'action. CDB.

[www.cbd.int/authorities/](http://www.cbd.int/authorities/)

Partenariat mondial sur les villes et la biodiversité. CDB.

[www.cbd.int/authorities/Gettinginvolved/GlobalPartnership.shtml](http://www.cbd.int/authorities/Gettinginvolved/GlobalPartnership.shtml)

Communiqué de presse. Ville de Montpellier.

[www.montpellier.fr/TPL\\_CODE/TPL\\_ESPACEPRESSE/PAR\\_TPL\\_IDENTIFIANT/3131/RETURN/1/1-montpellier-fr-site-de-la-mairie-de-montpellier.htm](http://www.montpellier.fr/TPL_CODE/TPL_ESPACEPRESSE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/3131/RETURN/1/1-montpellier-fr-site-de-la-mairie-de-montpellier.htm)

Dossier de presse. Ville de Montpellier.

[www.montpellier.fr/uploads/Document/58/WEB\\_CHEMIN\\_11697\\_1295251940.pdf](http://www.montpellier.fr/uploads/Document/58/WEB_CHEMIN_11697_1295251940.pdf)

## Ouverture à signature des protocoles de Nagoya et de Nagoya-Kuala Lumpur

Les deux protocoles adoptés dans le cadre de la Conférence de Nagoya à la Convention sur la diversité biologique (CP-10 ; oct. 2010) sont désormais ouverts à signature. Voici un aperçu du processus d'adhésion.

### Protocole de Nagoya

Le *Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation* (APA) est ouvert à signature depuis le 2 février 2011. Le jour même, lors d'une cérémonie organisée au siège des Nations unies, la Colombie, le Yémen, le Brésil et l'Algérie furent les premiers pays à signer le Protocole. Depuis, deux autres États ont procédé à sa signature, soit le Mexique (24 février) et le Rwanda (28 février). Adopté lors de la 10<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CDB (CP-10 ; Nagoya, oct. 2010), le Protocole entrera en vigueur 90 jours suivant le dépôt du cinquantième instrument de ratification. Il demeurera ouvert à signature jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2012 afin de permettre au plus grand nombre d'États d'y adhérer avant la prochaine Conférence des Parties à la CDB qui doit avoir lieu en octobre 2012, en Inde. Pour atteindre cet objectif, 44 signatures sont requises d'ici au 10 juillet 2012. Afin de faciliter son entrée en vigueur, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a établi un Fonds d'affectation spécial. La prochaine cérémonie de signature se tiendra le 11 mai 2011 au siège des Nations unies, à New York.

### Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur

Le *Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation* relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques de la CDB est ouvert à signature depuis le 7 mars 2011. Les représentants des gouvernements de quatre pays, soit la Colombie, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède, ont signé le Protocole additionnel lors de la cérémonie organisée pour l'occasion. Adopté lors de la 5<sup>e</sup> Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties (CP/RP-5 ; Nagoya, oct. 2010), le Protocole entrera en vigueur 90 jours suivant le dépôt du quarantième instrument de ratification. Il demeurera ouvert à signature jusqu'au 6 mars 2012. Rappelons que le Protocole additionnel vise à contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité en fournissant des règles internationales en matière de responsabilité et de réparation en cas de dommages résultant de mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés (OVM). Une note d'information à l'intention des pays qui envisagent de signer le Protocole additionnel est disponible à l'adresse suivante : [bch.cbd.int/nkl\\_suppl\\_protocol/introductorynote.pdf](http://bch.cbd.int/nkl_suppl_protocol/introductorynote.pdf).

### Sources

Communiqués. Nations unies.

[www.un.org/News/briefings/docs/2011/110202\\_Terada.doc.htm](http://www.un.org/News/briefings/docs/2011/110202_Terada.doc.htm)  
[www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=37701&Cr=biodiversity&Cr1](http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=37701&Cr=biodiversity&Cr1)

Bulletin mensuel. CDB.

[www.cbd.int/doc/mba/2011/mba-2011-02-en.pdf](http://www.cbd.int/doc/mba/2011/mba-2011-02-en.pdf)

Communiqués. CDB.

[www.cbd.int/doc/press/2011/pr-2011-02-02-abs-fr.pdf](http://www.cbd.int/doc/press/2011/pr-2011-02-02-abs-fr.pdf)

[www.cbd.int/doc/press/2011/pr-2011-03-18-gef-fr.pdf](http://www.cbd.int/doc/press/2011/pr-2011-03-18-gef-fr.pdf)

[www.cbd.int/doc/press/2011/pr-2011-03-07-nkl-protocol-fr.pdf](http://www.cbd.int/doc/press/2011/pr-2011-03-07-nkl-protocol-fr.pdf)

## Changements climatiques

### 6<sup>e</sup> réunion des ministres du BASIC

New Delhi (Inde)

26 et 27 février 2011

*Rappel*: Le BASIC est un groupe de pays formé du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine. Fondé en novembre 2009 pour définir une position des pays émergents à la Conférence de Copenhague (CP-15), le BASIC s'y est imposé comme un acteur incontournable des négociations internationales sur le climat. Depuis, les quatre puissances se réunissent régulièrement pour coordonner leur position.

Les représentants des quatre pays membres du BASIC se sont réunis pour examiner les résultats de la Conférence de Cancún sur le climat (CP-16) et le chemin à parcourir d'ici à la prochaine Conférence des Parties qui se tiendra à Durban, en Afrique du Sud (CP-17 ; déc. 2011).

Les ministres ont convenu que les *Accords de Cancún* ne remplacent pas la feuille de route de Bali qui doit continuer d'orienter les pourparlers à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Réitérant leur souhait que les Parties visées à l'Annexe I s'engagent pour une seconde période d'engagement au Protocole de Kyoto, ils insistent pour qu'une décision soit prise à Durban, afin d'éviter un vide juridique entre les deux périodes.

Par ailleurs, les ministres soulignent l'urgence d'opérationnaliser les mécanismes financiers et technologiques destinés à soutenir les efforts des PED. À cette fin, ils pressent les pays donateurs de verser les fonds de démarrage rapide, et ce, avant l'entrée en vigueur du Fonds vert pour le climat. Pour s'assurer que les pays développés respectent leurs engagements, ils préconisent l'élaboration d'une méthode de conversion des promesses en obligations de réduction couvrant tous les secteurs de l'économie, ainsi que l'établissement de règles de vérification des promesses d'atténuation des pays à l'Annexe I. Les ministres affirment aussi que les lignes directrices sur les mesures, les rapports et la vérification (MRV) des PED devraient être moins sévères que celles des pays développés.

Les membres du BASIC ont également noté que plusieurs préoccupations des PED (telles que l'équité, la propriété intellectuelle et le commerce) ne sont pas traitées adéquatement par les *Accords de Cancún* et devraient être abordées dans les futurs travaux des Parties.

Suivant l'approche BASIC+, des représentants de l'Argentine (qui préside actuellement le G77/Chine), de l'Algérie et des Maldives ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs. La prochaine réunion ministérielle du BASIC devrait avoir lieu en Afrique du Sud, en mai 2011.

### Sources

Déclaration conjointe. Ministère chinois des Affaires étrangères.  
[www.fmprc.gov.cn/eng/wjw/zwjg/zwbdt802845.htm](http://www.fmprc.gov.cn/eng/wjw/zwjg/zwbdt802845.htm)

Climate-L. IIDD.

<http://climate-iiid.org/news/basic-ministers-discuss-cancun-outcome/?referrer=climate-change-daily-feed>

## Forêts

### 9<sup>e</sup> session du Forum des Nations unies sur les forêts

New York (États-Unis)

24 janvier au 4 février 2011

*Rappel* : À défaut d'adopter une convention sur les forêts, les pays réunis au Sommet de Rio (Brésil, 1992) ont adopté une *Déclaration de principes sur les forêts* et engagé une série de dialogues qui s'appuient désormais sur le Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF), créé en 2000, de même que sur le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), établie pour appuyer les travaux du FNUF. En 2007, le FNUF-7 a adopté l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (IJNC). Toutefois, la question du financement de la gestion durable des forêts est demeurée en suspens. En octobre 2009, une séance spéciale de la FNUF-9 a permis d'adopter une résolution sur les moyens de mise en œuvre (*Objectif Terre*, vol. 12, n° 1, p. 25) qui instaure deux nouveaux instruments : un groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts (AHEG, pour Intergovernmental Ad Hoc Expert Group on Forest Financing) et un processus de facilitation dont le mandat consiste à aider les pays à mobiliser des fonds existants.



L'Algérie, au nom du Groupe africain, a salué l'adoption de la résolution omnibus.

Photo : BNT/IIDD

Le 9<sup>e</sup> Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF-9) a entrepris un virage important en plaçant les populations au cœur de la gestion durable des forêts (GDF). Parallèlement, la question du financement des forêts a occupé une place importante dans les discussions, le FNUF-9 constituant une autre étape dans la négociation d'un mécanisme financier pour les forêts qui pourrait prendre la forme d'un « Fonds mondial des forêts ». Les discussions ont conduit à

l'adoption d'une résolution omnibus intitulée « *Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté* », dont voici les principaux éléments :

*Les forêts au service des populations* – Le rôle des forêts comme moyen de subsistance des populations était un des principaux points à l'ordre du jour du FNUF-9. Notant que 1,6 milliard d'individus dépendent des forêts, les délégués ont soutenu que la GDF doit permettre aux populations de subvenir à leurs besoins et, ce faisant, contribuer à l'éradication de la pauvreté. À cette fin, ils ont relevé les multiples fonctions des forêts, qui vont de la production de médicaments à l'habitat, soulignant qu'elles abritent 80 % de la biodiversité terrestre, et contribuent de manière importante à la régulation du climat et au cycle de l'eau. L'importance prise par cette question marque un tournant vers une gestion forestière qui tient compte non seulement des services environnementaux fournis par les forêts, tels que la séquestration du carbone, mais également de leurs dimensions sociales et économiques, telles que le développement des communautés autochtones et locales (CAL) tributaires de la forêt. La résolution omnibus invite les États, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et les autres parties prenantes à :

- 1) encourager les usages de la forêt qui contribuent à la réduction de la pauvreté dans les PED ;
- 2) explorer les politiques propices au renforcement de la gouvernance des forêts ;
- 3) mobiliser davantage de financement pour la gestion durable et communautaire ;
- 4) sécuriser le droit foncier ;
- 5) créer en environnement propice aux petites et moyennes entreprises forestières ;
- 6) intégrer l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (IJNC), les programmes forestiers nationaux et les stratégies de financement des forêts.

La résolution fait largement état de l'importance de partager les bénéfices et les responsabilités avec les communautés autochtones et locales (CAL) tributaires des forêts, en portant une attention particulière aux femmes et aux jeunes, notamment en clarifiant leur accès aux ressources forestières et en développant des mécanismes de décision participatifs sur les forêts. À cette fin, le FNUF-9 invite les membres du PCF à aider les gouvernements et les groupes communautaires à collaborer avec d'autres secteurs ; à analyser la contribution des forêts et des arbres hors forêts à l'économie, à la société et à l'environnement ; et à développer une méthodologie d'évaluation des forêts et un format de déclaration harmonisé.

*Financement* – La question du financement de la GDF, qui constitue la pièce manquante de l'IJNC adopté en 2007, a été longuement discutée par les délégués. Alors que plusieurs PED misent toujours sur la création d'un « Fonds mondial des forêts » lors du FNUF-10, les pays industrialisés demeurent réticents à l'idée d'injecter de nouveaux fonds en l'absence d'engagements contraignants de la part des PED. Dans la résolution omnibus, les délégués : 1) endossent la résolution sur les moyens de mise en œuvre adoptée par la séance spéciale du FNUF-9 (New York, oct. 2009) ; 2) demandent au Secrétariat du FNUF, aux États membres et

au PCF de collaborer au processus préparatoire de la deuxième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts (AHEG-2, qui doit avoir lieu en 2012); 3) invitent les gouvernements, les organisations régionales et les grands groupes à déposer leur mémoire sur la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la GDF et l'implantation de l'IJNC au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2011; et 4) demandent au Secrétariat du FNUF et aux membres du PCF d'examiner les implications des nouvelles initiatives de financement des forêts issues des trois conventions de Rio (telles que la REDD+, le Fonds vert pour le climat et les Accords de Cancún) afin de promouvoir une approche intégrée de la GDF. À cet effet, certains pays ont déploré que la REDD+ ne reconnaisse pas la valeur de toutes les forêts et qu'elle ne reflète pas les orientations de la GDF.



*Année internationale des forêts* – Tous les délégués se sont entendus pour dire que l'Année internationale des forêts (AIF), lancée officiellement lors du segment de haut niveau, constitue une occasion unique de mettre les forêts à l'ordre du jour de la Conférence de Rio +20. Pour que les États contribuent pleinement au succès de l'AIF, la résolution omnibus leur

demande : 1) d'établir des comités nationaux de coordination ou de désigner un correspondant national pour coordonner les activités de l'AIF aux niveaux local et national ; 2) de faire connaître les multiples fonctions des forêts ; et 3) de présenter les défis qu'affrontent les populations tributaires des forêts. En outre, elle recommande au Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) et, à travers lui, à l'AG des Nations unies, d'envisager la création d'une Journée internationale de la forêt.

*IJNC et quatre objectifs* – Les délégués ont également discuté des progrès réalisés dans l'implantation de l'IJNC et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, à la lumière des rapports du secrétaire général des Nations unies. À cet égard, le renforcement des capacités, la collaboration intersectorielle et interministérielle, et la coordination à l'échelle nationale ont été identifiés parmi les principaux défis à relever pour accélérer la mise en œuvre de l'IJNC. Notant qu'à peine seize pays ont communiqué leurs résultats, la déclaration omnibus invite les pays à soumettre leur rapport volontaire au FNUF-10 et à mettre en œuvre des projets pilotes supplémentaires.

*Contributions régionales et sous-régionales* – Considérant l'apport des entités régionales et sous-régionales à la composante sociale de la GDF, la déclaration omnibus appelle ces organisations à accroître leur contribution à la mise en œuvre de l'IJNC et à faciliter la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

## La Francophonie s'engage en faveur des forêts

25 janvier 2011

New York (États-Unis)

Dans le cadre du FNUF-9, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), par le biais de son organe subsidiaire, l'IEPF, a présenté l'Initiative Carbone tropical et le projet de la Grande muraille verte aux délégués du FNUF-9.

L'initiative Carbone tropical vise à maximiser la participation des forêts tropicales et équatoriales à la lutte contre le réchauffement climatique, notamment par la mise en œuvre de projets de boisement, de reboisement et de déboisement optimisant la séquestration biologique du carbone, tout en ayant de fortes retombées socio-économiques pour les communautés locales.

Cette initiative constitue une contribution originale de la Francophonie au projet de Grande Muraille verte que les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OIF ont convenu d'accompagner dans la *Déclaration de Montreux*. Une fois réalisé, ce projet transcontinental formera une ceinture de végétation diversifiée, large de 15 km, reliant Dakar à Djibouti sur une longueur d'environ 7 000 km. En érigeant ce mur végétal, les partenaires comptent mettre en valeur les zones saharo-sahéliennes, tout en restaurant les divers services rendus par les écosystèmes forestiers : réduction de la pauvreté, séquestration de carbone, diversification des espèces, conservation de l'eau et des sols, etc.

L'événement parallèle, qui s'est déroulé le 25 janvier au siège des Nations unies, à New York, a permis de recueillir les avis des délégués qui ont relevé les liens à établir entre les deux initiatives.

### Sources

Page de la manifestation. IEPF.  
[www.iepf.org/iepf/nouvelle.php?id=196](http://www.iepf.org/iepf/nouvelle.php?id=196)

Programme. IEPF.  
[www.iepf.org/media/docs/nouvelles/196\\_Programme\\_OIF-NY\\_25\\_janv\\_2011\\_web.pdf](http://www.iepf.org/media/docs/nouvelles/196_Programme_OIF-NY_25_janv_2011_web.pdf)

Projet Carbone tropical. IEPF.  
[www.iepf.org/docs\\_prog11/depliant\\_Carbonetropical\\_vfinale.pdf](http://www.iepf.org/docs_prog11/depliant_Carbonetropical_vfinale.pdf)

## Segment de haut niveau

Les ministres et hauts dignitaires ayant pris part au segment de haut niveau ont discuté des services rendus aux populations par les forêts, du financement des communautés tributaires des forêts, de la notion de Forêt+ (qui vise à prendre en compte la complexité intersectorielle et interinstitutionnelle de la gestion des forêts), et de la contribution des forêts aux thèmes et objectifs de Rio +20. Au terme de ce segment de haut niveau, les délégués ont adopté une Déclaration ministérielle dans laquelle ils s'engagent à : 1) améliorer les moyens d'existence

des populations tributaires des forêts en intégrant la GDF dans leurs plans et programmes de développement; 2) accélérer l'implantation de l'IJNC et la réalisation des quatre objectifs; 3) mettre en œuvre les résultats relatifs aux forêts de la Réunion de haut niveau pour la progression des Objectifs du Millénaire pour le développement (New York, sept. 2010); et favoriser l'intégration de la GDF dans les stratégies et programmes des trois conventions de Rio. En outre, les ministres se sont engagés à mettre en évidence, lors de Conférence de Rio +20 (Rio de Janeiro, juin 2012), les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux des forêts, de même que la contribution de la GDF aux thèmes et objectifs de Rio +20. Enfin, ils ont convenu de prendre une décision sur le financement des forêts lors de la dixième session du FNUF (Istanbul, 2013).

Plusieurs réunions préparatoires auront lieu entre temps, dont l'AHEG-2 et une réunion informelle à composition non limitée du AHEG. Le FNUF-9 a réuni près de 700 délégués au siège des Nations unies, à New York (États-Unis).

## Sources

Documents du FNUF-9. FNUF.

[www.un.org/esa/forests/index.html](http://www.un.org/esa/forests/index.html)

Documents pré-session. FNUF.

[www.un.org/esa/forests/session-documents.html](http://www.un.org/esa/forests/session-documents.html)

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.

[www.iisd.ca/forestry/unff/unff9/](http://www.iisd.ca/forestry/unff/unff9/)

Déclaration ministérielle. FNUF.

[www.un.org/esa/forests/pdf/session\\_documents/unff9/UNFF9%20Ministerial%20Declaration-adopted%20on%203%20Feb%202011.pdf](http://www.un.org/esa/forests/pdf/session_documents/unff9/UNFF9%20Ministerial%20Declaration-adopted%20on%203%20Feb%202011.pdf)

Résolution sur les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté. FNUF.

[www.un.org/esa/forests/pdf/session\\_documents/unff9/Adopted%20resolution%20at%20530PM%20%204%20Feb%202011.pdf](http://www.un.org/esa/forests/pdf/session_documents/unff9/Adopted%20resolution%20at%20530PM%20%204%20Feb%202011.pdf)

## 46<sup>e</sup> session du Conseil international des bois tropicaux de l'OIBT

Yokohama (Japon)

13 au 18 décembre 2010

*Rappel*: L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) vise à promouvoir la gestion, l'exploitation et le commerce durable des bois tropicaux. Son organe directeur, le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) compte deux caucuses réunissant respectivement les pays producteurs et les pays consommateurs. Le CIBT veille à l'application de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT).

La 46<sup>e</sup> session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT-46) a adopté huit décisions concernant, principalement: la sélection des projets, des pré-projets et des activités financés; les partenariats avec les conventions sur la biodiversité; et la planification des travaux de l'OIBT.

Suite à la présentation du rapport d'activités 2010-2011, il a été suggéré de discuter de la répartition des fonds entre les activités régulières de l'OIBT et celles associées à ses programmes thématiques. Bien que plusieurs activités aient été menées à bien, le manque de fonds demeure problématique. Au total, 26 des 58 propositions reçues ont été financées et mises en œuvre. Notons que la Norvège a annoncé une contribution de 4 millions \$ US, alors que le Japon et la Suisse ont signalé leur intention de contribuer au financement des programmes thématiques.

À propos de la mise en œuvre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) par l'OIBT, le Conseil a autorisé la mise en place d'un mécanisme multi-donateurs en vue de faciliter le financement du programme conjoint de renforcement des capacités.



Le président du CIBT-46, Daniel Birchmeier (Suisse).

Photo: IIDD/BNT

Les délégués ont également fait le bilan de l'Année internationale de la biodiversité (AIB) dont le point culminant, pour l'OIBT, est la signature d'un mémorandum d'accord avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB). À cet effet, le CIBT-46 décide de poursuivre le développement des initiatives menées avec la CDB pour, notamment, conserver la biodiversité dans les forêts de production, promouvoir l'application des directives OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable, accroître les services écosystémiques dispensés par les forêts tropicales et relever le niveau de vie des populations autochtones et locales.

Notons que l'entrée en vigueur de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) de 2006 a une fois de plus été reportée, le nombre de pays producteurs l'ayant ratifié (19) étant insuffisant. L'AIBT de 2006, qui doit remplacer celui de 1994, devait initialement entrer en vigueur en 2008.

Enfin, le Conseil a décidé que, dorénavant, ses sessions annuelles se tiendraient en alternance à son siège de Yokohama (Japon) et dans un pays producteur. La prochaine session du Conseil international des bois tropicaux de l'OIBT aura lieu à Antigua (Guatemala) du 14 au 19 novembre 2011.

## Sources

Documents de la CIBT-46. OIBT.  
[www.itto.int/fr/council\\_documents/](http://www.itto.int/fr/council_documents/)

Décisions de la CIBT-46. OIBT.  
[www.itto.int/fr/decisions/](http://www.itto.int/fr/decisions/)

*Bulletin des négociations de la Terre.* IIDDD.  
[www.iisd.ca/forestry/itto/ittc46/](http://www.iisd.ca/forestry/itto/ittc46/)

## 5<sup>e</sup> réunion du Conseil d'orientation du programme ONU-REDD

Washington (États-Unis)  
4 et 5 novembre 2010

*Rappel:* Lancé en 2008 dans la foulée de l'inclusion de la Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) au Plan d'action de Bali (CP-13; déc. 2007), le programme ONU-REDD est une initiative conjointe de la FAO, du PNUÉ et du PNUD. Ce programme vise à soutenir les PED dans la préparation de la mise en œuvre de la REDD+.

La 5<sup>e</sup> réunion du Conseil d'orientation ONU-REDD a permis de parachever la Stratégie 2011-2015 du programme ONU-REDD et d'octroyer 15,2 millions \$ US pour l'implantation de la REDD+ dans cinq pays.

Le Conseil a endossé la Stratégie 2011-2015 du programme ONU-REDD après avoir formulé quelques amendements. La nouvelle Stratégie cible six domaines prioritaires, tous pilotés par un organe des Nations unies: les mesures, rapport et vérification (MRV) et la surveillance (piloté par la FAO); la gouvernance nationale de la REDD+ (PNUD); la participation des communautés autochtones et locales, ainsi que d'autres parties prenantes (PNUD); les bénéfices des forêts et de la REDD+ (PNUÉ); la gestion transparente, équitable et la reddition de comptes (PNUD); et le soutien aux investissements REDD+ durables dans le secteur de la transformation (PNUÉ). En outre, la stratégie confirme le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (*Multi-donor Trust Fund*, en anglais) comme mécanisme de financement du programme tout en créant un deuxième guichet, plus flexible, qui permettra aux donateurs d'allouer directement des fonds (des précisions ont été demandées à ce sujet). La Stratégie établit à 350-400 millions \$ US la cible de financement au cours des cinq prochaines années pour soutenir la préparation à la REDD+ dans 20 pays.

La 5<sup>e</sup> réunion du Conseil d'orientation ONU-REDD a alloué du financement à cinq pays: le Cambodge (3 millions \$ US), la Papouasie-Nouvelle-Guinée (6,4 millions), le Paraguay (4,7 millions), les Philippines (500 000) et les Îles Salomon (550 000). Ces nouveaux octrois portent à 51,4 millions \$ US le financement attribué par ONU-REDD.

Par ailleurs, deux pays européens ont annoncé de nouvelles contributions. Le Danemark a engagé 6 millions \$ US additionnels, portant sa contribution à 8 millions \$ US, alors que l'Espagne a confirmé un don de 1,4 million \$ US.

Quelque 128 participants d'une trentaine de pays ont pris part à cette réunion. La 6<sup>e</sup> rencontre du Conseil d'orientation du programme ONU-REDD aura lieu les 21 et 22 mars 2011 à Da Lat (Vietnam).

## Sources

Page de la 5<sup>e</sup> réunion du Conseil. ONU-REDD.  
[www.un-redd.org/PolicyBoard/5thPolicyBoard/tabid/1002/Default.aspx](http://www.un-redd.org/PolicyBoard/5thPolicyBoard/tabid/1002/Default.aspx)

Rapport final. ONU-REDD.  
[www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=4323&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=4323&Itemid=53)

Stratégie 2011-2015 du programme. ONU-REDD.  
[www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=3226&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=3226&Itemid=53)

## Eau

### Deuxième réunion consultative des parties prenantes au 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau

Paris (France)  
17 et 18 janvier 2011

*Rappel* : Organisé tous les trois ans par le Conseil mondial de l'eau, le Forum mondial de l'eau vise à encourager le dialogue entre les acteurs et à influencer les décideurs locaux, régionaux et mondiaux dans le but d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'organisation du Forum mondial de l'eau (FME-6) repose sur quatre processus préparatoires (« politique », « thématique », « régional », « local et citoyen »), chacun doté d'une commission.

Cette deuxième réunion consultative des parties prenantes s'inscrit dans le processus préparatoire du 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau (FME-6) qui se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars 2012. Elle avait pour objectifs de résumer les résultats obtenus par les quatre commissions préparatoires (politique, thématique, régional et local) et d'établir un programme préliminaire.

Les travaux menés dans le cadre des quatre processus préparatoires ont permis d'établir une liste de 144 objectifs-cibles stratégiques auxquels des solutions pratiques et applicables seront attribuées d'ici au FME-6. Ces solutions porteront, notamment, sur l'efficacité et la coopération, l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire et la santé, les impacts des catastrophes, la protection de l'environnement, le développement durable, la prise de décisions, l'échange de connaissance et le financement.

La réunion a également identifié les trois thèmes techniques qui seront discutés par les quatre régions constitutives du processus régional (Asie, Afrique, Amérique et Europe). Ces thèmes sont : « veiller au bien-être de tous », « contribuer au développement économique » et « garder la planète bleue ». Enfin, la commission politique a souligné ses efforts pour inscrire le FME-6 dans le processus préparatoire de la Conférence de Rio +20 (Rio de Janeiro, juin 2012).

Cette seconde réunion des parties prenantes a réuni plus de 400 experts et représentants de la société civile.

#### Sources

Page de la 2<sup>e</sup> réunion. FME-6.  
[www.worldwaterforum6.org/?page\\_id=355&lang=fr](http://www.worldwaterforum6.org/?page_id=355&lang=fr)

Documents de la 2<sup>e</sup> réunion. FME-6.  
[www.worldwaterforum6.org/?page\\_id=458&lang=fr](http://www.worldwaterforum6.org/?page_id=458&lang=fr)

Communiqué de presse. FME-6.  
[www.worldwaterforum6.org/?page\\_id=27&lang=fr](http://www.worldwaterforum6.org/?page_id=27&lang=fr)

### Le consensus comme modèle de gestion des forêts

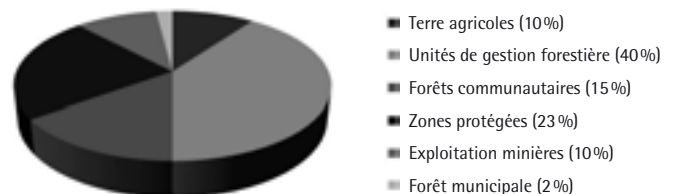
Entretien avec le Dr Chimère Diaw, secrétaire exécutif du Réseau africain de forêts modèles (RAFM)

La réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, plus la conservation (REDD+), a placé les forêts au cœur du prochain régime climatique. Si au Nord l'affaire semble entendue, dans plusieurs pays du Sud, l'enchevêtrement de propriétés coutumières, de titres fonciers et de droits de tenure pourrait entraver la capacité des bailleurs de fonds, privés et publics, d'appliquer des solutions globales à l'échelle locale sans perturber le fragile équilibre entre les populations vivant de la forêt et les autres acteurs du secteur forestier. À cet égard, l'expérience des « forêts modèles » est instructive dans la mesure où, depuis plus de vingt ans, elle constitue un laboratoire de gestion durable et consensuelle de larges espaces forestiers impliquant tous les acteurs concernés, des paysans aux travailleurs forestiers, en passant par les ministères et l'industrie. À la lumière de son expérience, le secrétaire exécutif du Réseau africain de forêts modèles (RAFM), le Dr Chimère Diaw, expose les risques et les occasions de progrès que représente la REDD+.

Propos recueillis par Julie Hagan

**Objectif Terre** – *Quelle est la différence entre une forêt modèle et une forêt communautaire ?*

**Chimère Diaw** – Une forêt modèle se définit par six principes. C'est d'abord un partenariat volontaire de tous les acteurs d'un territoire forestier. Ensuite, c'est un territoire multifonctionnel de très grande envergure, à l'intérieur duquel nous avons des entités comme des forêts communautaires, des concessions forestières et des aires protégées. Une forêt modèle est censée représenter cette diversité d'usages fonciers. La troisième caractéristique est que tous les acteurs de ce « paysage » prennent un engagement commun pour la durabilité. Le quatrième principe, c'est la gouvernance. L'ensemble de ces acteurs se retrouve au sein d'un même conseil d'administration, auquel s'ajoutent d'autres structures de gouvernance dans lesquelles on peut formuler des projets, développer l'équité, etc. Cinquièmement, une forêt modèle est un programme d'activités. C'est ce qui lui confère sa spécificité. C'est là que les gens développent leur plan stratégique et leur plan de travail annuel. Le sixième principe, c'est la mutualisation des connaissances et le réseautage, puisque le fondement d'une forêt modèle est le développement des capacités, des savoir-faire et des échanges.



*Une des caractéristiques des forêts modèles est la grande diversité d'usages qui s'y côtoient. Ci-dessus, les divers modes d'occupation du territoire de la forêt modèle de Dja et Mpomo (Cameroun).*



Chimère Diaw a développé deux forêts modèles au Cameroun (Campo Ma'an ; Dja et Mpomo). Il pilote présentement un projet dans la région de Mayombe, en RD Congo.

Photo : Gabriel Sarasin

**OT – Pourquoi est-il si difficile d'implanter des décisions globales, telles que la REDD+, à l'échelle locale? Quels sont les obstacles qu'il faut surmonter?**

**CD –** La grande difficulté est le manque de connexion entre les régimes globaux et les dynamiques locales qui, dans beaucoup de cas, sont restées invisibles ou ont été mises de côté. Or, elles sont toujours là et elles occupent beaucoup de place. Dans le cas de la REDD, la question qui se pose est : « À qui appartient le carbone ? » Par conséquent, il y a une pression pour sécuriser les droits au carbone. Or, en Afrique, nous avons des systèmes de propriété très fluides, qui sont rarement reconnus, et qui entrent quelquefois en opposition avec le droit officiel. Lorsqu'on prend la question des autochtones, dans beaucoup de systèmes, ils n'ont pas développé de stratégies foncières, bien qu'ils aient développé des stratégies d'accès aux ressources par la chasse et par la cueillette. La REDD soulève donc des questions totalement nouvelles. On ne peut pas concevoir le développement d'initiatives REDD sans réfléchir sur les différents types de droits qui s'appliquent, dans la réalité, à différents espaces. Admettons que quelqu'un vienne avec une proposition de faire une concession de conservation : qui va recevoir les crédits REDD ? Quelle sera la part de l'État ? Quelle sera la part des détenteurs coutumiers ? Quelle sera la part des municipalités ? Ce sont des questions qui vont se poser et auxquelles il ne sera pas facile de répondre, malgré l'expérience que nous avons de ces problématiques, dans beaucoup de pays.

**OT – Les conflits fonciers peuvent-ils faire obstacle à l'implantation de la REDD ?**

**CD –** Absolument. Si on ne règle pas ces conflits, s'il n'y a pas de mécanismes pour faire face à la mal-gouvernance du foncier et à l'illégitimité foncière, rien de tout cela ne va fonctionner. Pour y parvenir, nous croyons qu'il faut tenir compte du pluralisme juridique

et avoir des mécanismes appropriés. Dans les forêts modèles, nous n'attaquons pas ce problème de front. Toutefois, il s'agit d'une plate-forme de résolution implicite, parce que les forêts modèles ne proposent pas un nouvel usage des terres. Elles n'entrent donc pas en compétition avec les autres usages, comme le ferait une aire protégée, par exemple. Chacun se présente à la table avec son propre bagage foncier, ses propres revendications. Tous les titres ont leur place, ce qui en fait un mécanisme où sont mis entre parenthèses les conflits fonciers immédiats pour formuler un certain nombre de questions, qui peuvent inclure la question foncière et qui sont basées sur les intérêts de chacun.

Il y a deux grandes approches de résolution alternative des conflits : l'approche fondée sur les droits (*right-based*) et celle fondée sur les intérêts (*interest-based*). Les forêts modèles sont basées sur les intérêts, elles sont basées sur des processus narratifs de négociation, de médiation et de compromis qui permettent de repositionner le conflit foncier de telle manière que, à travers les intérêts, on peut avancer vers la résolution d'un certain nombre de problèmes. Dans une question comme la REDD, s'il y a une plate-forme comme celle-là où la question est posée avec une démarche de recherche-action, d'autocorrection et d'apprentissage,



Femmes pratiquant la cueillette dans la forêt modèle de Campo Ma'an (Cameroun).

Photo : Marie-Claude Simard

on peut effectivement attaquer des questions de transformation des usages fonciers, de transformation des dynamiques foncières, de récupération d'une rente REDD, mais dans des stratégies qui sont des stratégies de développement durable. On n'est pas directement dans le conflit, on se déplace pour voir ce qu'on peut faire. Parce que les fondements du conflit foncier, c'est le conflit entre des valeurs non comparables. Comment comparer mon droit historique avec le titre d'exploitation donné par l'État à un tiers? Ce sont des questions qu'on ne peut pas régler. Au lieu de s'y attaquer de façon frontale, dans le contexte des forêts modèles, on préfère changer d'approche.

**OT – Toujours par rapport au foncier, quels changements d'attitude ce modèle requiert-il des populations locales?**

**CD –** La forêt modèle du Mayombe (en RD Congo) est la première forêt modèle en Afrique qui veut faire du foncier un de ses thèmes. Ce sont eux qui décident. Nous allons donc les accompagner et nous verrons quels seront les résultats. Mais *a priori* le foncier peut évoluer comme il veut dans une forêt modèle. La forêt modèle n'en fait pas une cible directe, bien que son fonctionnement affecte la gouvernance foncière, parce que des gens qui ont des intérêts fonciers différents s'y retrouvent. Si le conflit foncier n'est pas aigu, il est probable que les gens puissent vivre sans même en parler. En revanche, s'il est sérieux, il est presque impensable qu'une forêt modèle puisse exister sans poser cette question, puisqu'elle devient une question centrale qui intéresse tous les acteurs. Dans sa dynamique même, la forêt modèle est appelée à influencer les comportements fonciers, mais pas de façon délibérée.

**OT – Qu'est-ce qui fait la spécificité des « forêts modèles » par rapport à d'autres initiatives de gestion durable des forêts?**

**CD –** Je vais citer quelques caractéristiques des forêts modèles qui en décrivent bien la spécificité. La première, à mon avis, qui est une différence centrale par rapport à d'autres initiatives, est que les gens sont propriétaires de leur propre processus de développement. C'est la rupture avec l'approche projet. Les forêts modèles, ce n'est pas un projet, c'est un projet de vie. C'est un véhicule qui appartient aux gens eux-mêmes pour conduire leur projet de vie sur plusieurs générations. En Ontario, ils disent « une forêt pour sept générations », nous, nous disons « une forêt pour cent ans ». C'est pour frapper l'imagination des gens, pour qu'ils comprennent que nous ne sommes pas dans des cycles de deux ou trois ans. Les forêts modèles deviennent ainsi des matrices d'intégration de plusieurs projets. C'est une différence majeure.

Nous ne sommes pas dans une logique de projets de compensation visant les gens qui ont perdu des terres autour d'une aire protégée. Nous ne sommes pas non plus dans une logique de projets de substitution où, parce qu'on veut créer une aire protégée, on distribue des cadeaux. La différence fondamentale, c'est cette appropriation du développement par les gens eux-mêmes et par un véhicule crédible, quelque chose auquel ils peuvent croire. Parce que c'est un mécanisme de gouvernance qui est très simple. Tout le monde vient, on met tous nos biens ensemble, on a un outil qui nous appartient à tous, puis on négocie nos projets sur le territoire.

## Sources

Réseau international de forêts modèles.  
[www.imfn.net/index.php?q=fr/node/363](http://www.imfn.net/index.php?q=fr/node/363)

Réseau africain de forêts modèles. RIFM.  
[www.imfn.net/?q=fr/node/304](http://www.imfn.net/?q=fr/node/304)

### Réseau international des forêts modèles

Le concept de « forêt modèle » est né au Canada au début des années 1990 pour inciter les divers acteurs d'un espace forestier (travailleurs forestiers, environnementalistes, gouvernements, autochtones et communautés locales) à collaborer dans une optique de gestion durable de la ressource et de complémentarité des usages. Il respecte six grands principes : vaste partenariat, vaste paysage, engagement à la durabilité, bonne gouvernance, vaste programme d'activités reflétant les valeurs des intervenants et engagement à la mutualisation du savoir, au renforcement des capacités et à la mise en réseau.

Fort de cette expérience, le Canada a lancé un programme international de forêts modèles lors du Sommet de Rio (1992). Aujourd'hui, on compte plus de 50 forêts en activité dans 20 pays, réunis au sein du Réseau international de forêts modèles (RIFM) et de sept réseaux régionaux. Bien que le concept soit né dans un pays en partie francophone, jusqu'à maintenant, le Canada (14 forêts modèles) et le Cameroun (avec deux forêts : Campo Ma'an, ainsi que Dja et Mpomo) sont les seuls membres de l'OIF à avoir implanté des forêts modèles sur leur territoire. Des projets sont toutefois en développement au Maroc, en Tunisie, en Algérie et en RD Congo. Afin de contribuer au déploiement du modèle en Afrique, le Réseau africain de forêts modèles (RAFIM) a été créé en 2009.

## Changements climatiques et polluants organiques persistants

Convention de Stockholm, févr. 2011, 66 p. (en anglais)

<http://chm.pops.int/Programmes/GlobalMonitoringPlan/ClimateChangeandPOPsPredictingtheImpacts/tabid/1580/language/en-US/Default.aspx>

À la lumière des dernières données scientifiques, ce rapport, publié en anglais sous le titre *Climate Change and Persistent Organic Pollutants*, examine les effets combinés des changements climatiques et des polluants organiques persistants (POP). Composé de huit chapitres, le document explique comment les changements climatiques ont contribué à la libération de POP dans l'environnement et comment ils s'insinuent dans les océans et la terre ferme. Le rapport évalue les impacts écotoxicologiques de l'exposition aux POP, notant qu'elle est appelée à augmenter. Enfin, il examine les synergies entre les politiques climatiques et celles tentant de limiter la présence des POP dans la nature, identifiant par la même occasion les zones grises et les connaissances à combler.

## Récifs coralliens en péril

World Resource Institute, févr. 2011, 130 p. (en anglais)

[www.wri.org/publication/reefs-at-risk-revisited](http://www.wri.org/publication/reefs-at-risk-revisited)

Ce rapport, publié en anglais sous le titre *Reefs at Risk Revisited*, révèle que 60 % des récifs coralliens du monde sont menacés, directement ou indirectement, par plusieurs dangers, dont le développement du littoral, la pollution tellurique et marine, les dommages physiques directs et la surpêche, présentée comme la plus grande menace d'origine humaine. Le rapport souligne, par ailleurs, que la destruction des récifs coralliens a pris de l'ampleur au cours de la dernière décennie, les zones les plus affectées se trouvant en Asie. Si les efforts entrepris localement pour préserver les récifs ont permis de limiter les dégâts, ils demeurent insuffisants. Le rapport rappelle que les récifs coralliens fournissent plusieurs services à l'humanité et que certains secteurs de l'industrie, dont le tourisme, en sont largement tributaires. Le dernier chapitre propose une variété d'approches permettant d'améliorer leur protection.

## Production alimentaire et énergétique intégrée

FAO, févr. 2011, 115 p. (en anglais)

[www.fao.org/docrep/013/i2044e/i2044e.pdf](http://www.fao.org/docrep/013/i2044e/i2044e.pdf)

Ce rapport de la FAO propose un tour d'horizon des projets de production alimentaire et énergétique intégrée (*Integrated Food Energy Systems*) réalisés en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les auteurs soutiennent que cette approche présente plusieurs avantages pour les populations défavorisées, tels que la génération de biogaz pour la cuisson à partir du compost et, du coup, la réduction du temps passé à récolter du bois. Le rapport décrit deux types de systèmes intégrés de production aliment/énergie. La première solution est la combinaison de plusieurs cultures sur une même parcelle pour la production de denrées alimentaires et de biomasse. L'agroforesterie représente un tel type d'intégration. La seconde solution est la valorisation de sous-

produits agricoles pour la production de biogaz à l'aide de technologies agro-industrielles. L'étude démontre que l'intégration de la production alimentaire et énergétique est réalisable à petite et grande échelle. Elle note cependant que, d'un point de vue énergétique, les systèmes d'intégration complexes sont plus efficaces. Il existe toutefois des barrières à l'implantation de tels systèmes qui pourraient être contournées par l'adoption de mesures incitatives, l'implantation de technologies adéquates et un plus grand accès aux marchés et à l'information. Le rapport est publié en anglais sous le titre *Making Integrated Food-Energy Systems Work for People and Climate*.

## Annuaire du PNUE 2011

PNUE, févr. 2011, 92 p. (en anglais)

[www.unep.org/yearbook/2011/](http://www.unep.org/yearbook/2011/)

Après avoir passé en revue les faits saillants de l'année 2010, l'*Annuaire du PNUE 2011* ausculte trois enjeux en émergence de l'environnement mondial, soit la pollution marine, la libération de phosphore dans l'environnement et le déclin de la biodiversité forestière. Bien que les images les plus frappantes associées à la prolifération de plastiques dans les océans soient la mortalité liée à l'ingestion ou l'étranglement d'animaux marins par des débris, le document souligne que la fragmentation et la réduction des débris suite à leur immersion prolongée pourraient avoir des impacts plus pernicious en favorisant la prolifération de composés chimiques nocifs. Autant d'éléments qui, selon le PNUE, militent en faveur d'une meilleure gestion des déchets. Un autre sujet d'inquiétude est le déversement massif de phosphore dans l'environnement en raison de pratiques agricoles inappropriées. Depuis son introduction comme engrais, sa présence dans l'environnement a quadruplé, provoquant des dommages importants qui vont de la prolifération d'algues à l'empoisonnement de la vie marine. En troisième lieu, l'*Annuaire du PNUE* s'attarde sur la biodiversité forestière dont le déclin réduit la résilience des forêts et leur capacité d'adaptation aux changements climatiques. Enfin, la dernière section présente une série d'indicateurs illustrant l'évolution de l'environnement mondial au cours des dernières décennies. L'ouvrage est disponible en anglais sous le titre *UNEP Year Book 2011*.

## Situation des forêts dans le monde

FAO, févr. 2011, 193 p. (en français)

[www.fao.org/docrep/013/i2000f/i2000f.pdf](http://www.fao.org/docrep/013/i2000f/i2000f.pdf)

Ce volumineux bisannuel de la FAO explore trois facettes du secteur forestier : le développement des industries forestières durables, les changements climatiques et la valeur locale des forêts. Les auteurs constatent qu'il existe un flou autour de la notion d'industrie forestière durable dont on connaît encore mal les tenants et les aboutissants. Cependant, ils soutiennent que la crise financière a forcé l'industrie à revoir ses façons de faire, notamment en resserrant sa « surcapacité » de production et en explorant de nouvelles avenues, telles que l'exploitation de la biomasse, ce qui pourrait contribuer à son développement durable. Sur les changements climatiques, le rapport brosse un portrait exhaustif des négociations en cours sur la REDD+ et la LULUCF, présente l'état d'avancement des projets REDD+ à travers

le monde (notamment par l'entremise du programme ONU-REDD) et pose une question centrale au débat sur la forêt : « à qui appartient le carbone forestier ? » Pour y répondre, le rapport expose différentes approches régionales et propose une série d'options pour l'intégration des droits relatifs au carbone dans un cadre juridique national. Le dernier chapitre tente de mettre en lumière les valeurs locales des forêts, telles que le maintien des connaissances traditionnelles, le développement communautaire et l'exploitation de produits non-ligneux. Enfin, un chapitre expose l'état des forêts pour chacune des six régions établies par la FAO : Afrique, Asie-Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient et Amérique du Nord.

## Gestion des forêts et changements climatiques

FAO, févr. 2011, 20 p. (en anglais)

[www.fao.org/docrep/013/i1960e/i1960e00.pdf](http://www.fao.org/docrep/013/i1960e/i1960e00.pdf)

Ce rapport, publié en anglais sous le titre *Managing Forests for Climate Change*, présente la démarche intégrée de la FAO pour la gestion durable des forêts (GDF). Les auteurs y soutiennent que la GDF peut renforcer la capacité d'atténuation des forêts de plusieurs façons, notamment en favorisant la séquestration de carbone, en renforçant la capacité d'adaptation des arbres et en préservant les modes de vie des communautés dépendantes des forêts. À cet effet, le rapport dresse la liste des sources de financement disponibles, soulignant le soutien de la FAO à la conservation, au reboisement, à la restauration des forêts et aux pratiques durables.

## Vers une économie verte

PNUE, févr. 2011, 626 p. (en anglais, synthèse disponible en français)

[www.unep.org/greeneconomy/](http://www.unep.org/greeneconomy/)

Cette feuille de route vers une « économie verte » constitue une importante contribution du PNUE au processus préparatoire de Rio +20. Le rapport cherche à démontrer que, contrairement à l'idée reçue, l'économie verte peut contribuer à l'éradication de la pauvreté. Selon ses auteurs, les pays les plus pauvres, dont les populations sont fortement tributaires des biens et services que leur procurent les écosystèmes pour leurs subsistances, ont tout à gagner de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Ils soutiennent que la transition doit être perçue comme une occasion de créer des emplois de qualité, dans plusieurs secteurs de l'économie, tels que l'agriculture, les énergies renouvelables, le transport et le bâtiment. Afin d'étayer leur thèse, les auteurs explorent différents scénarios de transition vers une économie verte. Selon le scénario principal, il serait nécessaire d'investir 2% du PIB mondial afin de verdir onze secteurs clés de l'économie et de mitiger les problèmes liés aux changements climatiques. À long terme, l'économie verte permettrait une croissance plus rapide que l'économie brune, tout en entretenant et en restaurant le capital naturel. En outre, elle créerait au moins autant d'emplois que le maintien du *statu quo*. Publié en anglais sous le titre *Towards a Green Economy*, ce rapport propose une définition souple de l'économie verte qui faisait, jusqu'ici, cruellement défaut.

## Note de décryptage des négociations sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse

IEPF, févr. 2011, 31 p. (en français)

[www.iepf.org/iepf/nouvelle.php?id=201](http://www.iepf.org/iepf/nouvelle.php?id=201)

Cette note de décryptage offre un aperçu des enjeux de la 9<sup>e</sup> session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre (CRIC-9) de la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD), qui s'est déroulée du 21 au 25 février 2011 à Bonn (Allemagne). Elle propose une analyse détaillée de chaque point à l'ordre du jour, en rappelant l'historique des pourparlers et en présentant des données susceptibles d'éclairer la décision du CRIC-9. La note s'attarde particulièrement sur le Plan cadre stratégique décennal de la CLD dont les délégués devaient examiner la mise en œuvre.

## Évaluation participative des cadres institutionnels pour une gouvernance optimale du développement durable dans l'espace francophone

IEPF, févr. 2011, 8 p. (en français)

[www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=402](http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=402)

Ce résumé exécutif présente les résultats d'une étude lancée en 2010 par l'OIF dont l'objectif était de faire un état des lieux de la gouvernance du développement durable dans ses États membres, dans le but de dégager des orientations pratiques et une stratégie opérationnelle pour une gouvernance optimale du développement durable. L'étude constate que, bien que seulement 56% des pays membres de l'OIF se soient dotés d'une Stratégie nationale de développement durable (SNDD), les autres disposent, à tout le moins, d'un cadre de gouvernance remplissant des fonctions similaires. Dans ce dernier cas de figure, la volonté d'évoluer vers une SNDD est manifeste. L'étude conclut que la SNDD est le mécanisme à privilégier afin de rendre optimale la gouvernance du développement durable et recommande d'œuvrer à doter chaque pays membre d'une Stratégie nationale de développement durable (SNDD). À cette fin, elle propose de (i) créer des conditions favorables en sensibilisant des décideurs et en formant des acteurs locaux, (ii) accompagner des processus locaux de mise en place d'une SNDD, (iii) accompagner le processus d'opérationnalisation des SNDD déjà en place et (iv) créer les bases d'un processus d'autoformation des acteurs.

## Mesures incitatives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité

CDB, févr. 2011, 66 p. (en anglais)

[www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-56-en.pdf](http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-56-en.pdf)

Cette étude, publiée dans la Série technique de la CDB (n° 56), examine, à partir d'une trentaine d'études de cas réalisées dans autant de pays, les mesures incitatives ayant des impacts positifs ou négatifs sur la biodiversité. En Autriche, par exemple, des subventions destinées à étendre la surface cultivable en drainant les milieux humides ont

été abolies afin de préserver ces écosystèmes. Le rapport présente également des exemples où des subventions se sont révélées positives, comme au Cameroun où le gouvernement a initié un programme de subventions à l'élevage commercial de l'aulacode, une espèce de rongeur locale, ce qui a réduit la pression sur certaines espèces sauvages en voie d'extinction. L'étude est publiée en anglais sous le titre *Incentive measures for the conservation and sustainable use of biological diversity*.

## Bioénergie, changement d'affectation des terres et atténuation des changements climatiques

AIE, janv. 2011, 20 p. (en anglais)

[www.ieabioenergy.com/LibItem.aspx?id=6770](http://www.ieabioenergy.com/LibItem.aspx?id=6770)

Ce rapport examine la possibilité d'utiliser des énergies de remplacement, telles que les biocarburants pour le transport et la biomasse pour le chauffage et l'électricité, et présente des voies potentielles de substitution des carburants fossiles par des carburants plus verts. Il souligne la difficulté de quantifier les émissions de GES émises par les différents types de bioénergies, de leur production à leur consommation. Il note, cependant, que pour éviter les émissions liées aux changements d'affectation des terres, la production de bioénergie à partir de résidus post-consommation ou de sous-produits agricoles et forestiers est à prendre en considération. Alternativement, le rapport recommande de cultiver des sols dégradés ou marginaux. Le document est publié en anglais sous le titre *Bioenergy, Land Use Change and Climate Change Mitigation*.

## Mondialisation, transport et environnement

OCDE, janv. 2011, 310 p. (en français)

[www.oecdbookshop.org/oecd/display.asp?sf1=identifiers&st1=972010022P1&LANG=FR](http://www.oecdbookshop.org/oecd/display.asp?sf1=identifiers&st1=972010022P1&LANG=FR)

Ce rapport de l'OCDE évalue les impacts de la mondialisation des transports (ferroviaires, marins, aériens ou routiers) sur l'environnement, mesurés en termes d'émissions de GES. Bien qu'ils s'inquiètent de l'augmentation des émissions de GES associées à la croissance des échanges commerciaux, les auteurs relativisent les impacts de la mondialisation sur les émissions de polluants locaux. Le rapport rappelle que, dans un contexte de mondialisation des échanges, la prescription de normes environnementales plus sévères de la part d'un État n'est pas toujours envisageable, car les transporteurs maritimes et aériens opèrent rarement dans un seul pays. Les auteurs concluent qu'une approche multilatérale pourrait être plus efficace. Compte tenu de la complexité du problème, ils soutiennent cependant qu'un accord international sur les transports et les changements climatiques ne devrait pas se limiter au contrôle des émissions et aborder les questions d'adaptation et de technologie.

## Les pêcheries. Jusqu'à l'épuisement des stocks ?

OCDE, janv. 2011, 168 p. (en français)

<http://browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/browseit/0110082E.PDF>

Partant du constat que les ressources halieutiques périssent alors que les pêcheurs n'ont cessé d'améliorer leurs méthodes et d'accroître leur efficacité, ce rapport explore diverses solutions visant à rétablir l'équilibre entre la ressource et l'industrie. L'auteur allègue qu'il y a trop de navires pour les ressources disponibles et que les sanctions contre les pêcheurs illégaux sont dérisoires, de sorte qu'elles n'ont aucun impact dissuasif sur les contrevenants. Pour remédier à cette situation, le rapport explore des mesures de remplacement, telles que l'adoption d'incitatifs financiers afin d'encourager les propriétaires à mettre fin à leurs activités. Enfin, le rapport affirme que les pays en développement ont, eux aussi, un rôle à jouer. Il cite l'exemple de la Namibie qui a instauré des droits de pêche qu'elle vend aux populations locales, plutôt qu'à des chalutiers étrangers dont la capacité de récolte menace la ressource.

## Industrie et énergie renouvelable

ONU DI, janv. 2011, 60 p. (en anglais)

[www.unido.org/fileadmin/user\\_media/Services/Energy\\_and\\_Climate\\_Change/Energy\\_Efficiency/Renewables\\_%20Industrial\\_%20Applications.pdf](http://www.unido.org/fileadmin/user_media/Services/Energy_and_Climate_Change/Energy_Efficiency/Renewables_%20Industrial_%20Applications.pdf)

Cette évaluation prospective de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONU DI) avance que l'industrie pourrait consommer jusqu'à 21 % d'énergie renouvelable d'ici à 2050. Pour les secteurs pétrochimiques et chimiques, la biomasse pourrait fournir 22 % de toute l'énergie consommée, alors que les carburants alternatifs pourraient fournir 30 % de l'énergie requise pour la production de béton. Pour sa part, le secteur agroalimentaire pourrait utiliser de l'énergie provenant de plus en plus du solaire et de la géothermie. La rapidité de cette transition dépend largement de la compétition avec les combustibles fossiles, note l'évaluation qui souligne que, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les carburants fossiles seraient subventionnés à hauteur de 550 milliards \$ US par année dans le monde. Cet obstacle et d'autres moins connus à une utilisation plus répandue des énergies renouvelables sont abordés dans l'évaluation et accompagnés de solutions permettant de les contourner. Par exemple, la compétitivité de l'énergie solaire doit d'abord être démontrée dans des secteurs et endroits où les meilleures conditions sont réunies, comme dans le secteur indien de production des produits laitiers, pour que l'exemple fasse écho dans d'autres régions du monde. Les annexes du document apportent des précisions sur des sujets d'intérêt, tels que les technologies de préparation de la biomasse ou l'efficacité économique des énergies renouvelables dans les procédés industriels.

## Sur la toile

### Année internationale des forêts

[www.un.org/en/events/iyof2011/](http://www.un.org/en/events/iyof2011/)

Lancé par les Nations unies pour souligner l'Année internationale des forêts (AIF), ce nouveau portail offre une foule d'outils pour les acteurs qui souhaitent comprendre les enjeux liés aux forêts ou contribuer au succès de l'AIF. Le site plaide efficacement pour une gestion durable des forêts à l'aide de vidéos didactiques et de statistiques sur l'état des forêts, leur contribution à l'économie et au maintien de la biodiversité. Un répertoire permet d'accéder aux activités organisées par les États et les organisations internationales à cette occasion. Le logo officiel de l'AIF peut y être téléchargé en six langues, dont le français.



### Agora 21 - Rio +20 et OMD

[www.agora21.org/international/](http://www.agora21.org/international/)

À l'approche de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio +20) et de l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en 2015, l'Organisation internationale de la Francophonie a lancé une nouvelle plateforme Agenda 21. Ce portail collaboratif offre un accès simplifié aux dépêches pertinentes de Médiaterre, répertorie les ressources utiles et propose plusieurs groupes de travail où les internautes peuvent échanger et réfléchir sur les thèmes de Rio +20.

### World Resources Report (Rapport sur les ressources mondiales)

[www.worldresourcesreport.org/](http://www.worldresourcesreport.org/)

Ce site est issu d'une initiative conjointe du PNUE, de la Banque Mondiale, du PNUD et du World Resources Institute. Il rassemble les analyses d'experts, les études de cas et les autres documents devant fournir la matière au prochain *Rapport sur les ressources mondiales*, qui paraîtra en avril 2011. La mise en ligne de ce portail promeut une approche interactive et transparente qui s'appuie non seulement sur l'expertise de centaines de fonctionnaires, d'experts et de leaders mondiaux, mais également sur la contribution des internautes qui sont appelés à commenter, voire compléter, l'information. Le *Rapport sur les ressources mondiales* est publié tous les deux ans depuis 1986 dans le but de fournir de l'information aux décideurs publics sur les questions d'environnement, de pauvreté, de gouvernance et de développement durable.



# Lexique

Principaux sigles et acronymes utilisés dans Objectif Terre. Les termes anglais sont en italiques

AGNU	Assemblée générale des Nations unies	UNGA	United Nations General Assembly
AHEG	Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts	AHEG	Ad Hoc Expert Group on Forest Financing
AIBT	Accord international sur les bois tropicaux	ITTA	International Tropical Timber Agreement
AIF	Année internationale des forêts	IYF	International Year of Forests
AME	Accords multilatéraux sur l'environnement	MEA	Multilateral Environment Accord
AOSIS / APEID	Alliance des petits États insulaires en développement	AOSIS	Alliance of Small Island States
APA	Accès aux ressources génétiques et partage des avantages découlant de leur utilisation	ABS	Access and Benefit-sharing
ASGIPC	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	SAICM	Strategic Approach to International Chemicals Management
BCAH	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
BNT	Bulletin des négociations de la Terre	ENB	Earth Negotiations Bulletin
CA/FMME	Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement	GC/GMEF	UNEP Governing Council/Global Ministerial Environment Forum
CAHOSCC	Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur les changements climatiques	CAHOSCC	Conference of African Heads of State and Government on Climate Change
CAL	Communautés autochtones et locales	ILCs	Indigenous and local communities
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	UNFCCC	UN Framework Convention on Climate Change
CDB	Convention sur la diversité biologique	CBD	Convention on Biological Diversity
CDD	Commission du développement durable	CSD	Commission on Sustainable Development
CIBT	Conseil international des bois tropicaux	ITTC	International Tropical Timber Council
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	CITES	Convention on International Trade in Endangered species of Wild Fauna and Flora
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement	AMCEN	African Ministerial Conference on the Environment
CNUDD (Rio +20)	Conférence des Nations unies sur le développement durable	UNCSD (Rio +20)	United Nations Conference on Sustainable Development
CP (CdP)	Conférence des Parties	COP	Conference of the Parties
CP/RP (CRP)	Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties	COP/MOP	Conference of the Parties serving as the Meeting of the Parties
DAES	Département des affaires économiques et sociales	DESA (UNDESA)	Department of Economic and Social Affairs
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations unies	ECOSOC	UN Economic and Social Council
EM	Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire	MA	Millennium Ecosystem Assessment
ExCA/FMME	Session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement	GCSS/GMEF	Special Session of the Governing Council/Global Ministerial Environment Forum
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	FAO	Food and Agriculture Organisation of the United Nations
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	GEF	Global Environment Facility
FME	Forum mondial de l'eau	WWF	World Water Forum
FNUF	Forum des Nations unies sur les forêts	UNFF	United Nations Forum on Forests
GDF	Gestion durable des forêts	SFM	Sustainable Forest Management
GEO	L'Avenir de l'environnement mondial	GEO	Global Environment Outlook
GIE	Gouvernance internationale de l'environnement	IEG	International Environment Governance
IBV	Indice de biodiversité des villes de Singapour	CBI	City Biodiversity Index
ICLEI	ICLEI-Gouvernements locaux pour le développement durable	ICLEI	ICLEI Local Governments for Sustainability
IIDD	Institut international du développement durable	IISD	International Institute for Sustainable Development

JUNC	Instrument juridiquement non contraignant pour tous les types de forêt	NLBI	Non-legally Binding Instrument on All Types of Forests
IPBES	Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques	IPBES	Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services
MRV	Mesure, rapport et vérification	MRV	Monitoring, review and verification
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux	ITTO	International Tropical Timber Organization
OIF	Organisation internationale de la Francophonie	OIF	International Organisation of La Francophonie's
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement	MDG	Millenium Development Goals
OME	Organisation mondiale de l'environnement	WEO	World Environment Organization
ONUUE	Organisation des Nations unies pour l'environnement	UNEO	UN Environmental Organization
OVM	Organisme vivant modifié	LVM	Living Modified Organism
PAN	Programmes d'action national	NAP	National Action Programmes
PANA	Programme d'actions nationales d'adaptation	NAPA	National Adaptation Programme of Action
PCF	Partenariat de collaboration sur les forêts	CPF	Collaborative Partnership on Forests
PED	Pays en développement	DC	Developing country
PEID	Petits États insulaires en développement	SIDS	Small Island Developing States
PMA	Pays les moins avancés	LDCs	Least Developed Countries
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement	UNDP	United Nations Development Programme
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement	UNEP	United Nations Environment Programme
PrepCom	Comité préparatoire	PrepCom	Preparatory Committee
Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur	Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Nagoya-Kuala Lumpur supplementary protocol	Nagoya-Kuala Lumpur Supplementary Protocol on Liaibility and Redress to the Cartagena Protocol on Biosafety
Protocole de Nagoya	Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la CDB	Nagoya Protocol	Nagoya Protocol on Access to Genetic Resources and the Fair and Equitable Sharing of Benefits Arising from their Utilization to the CBD
RAFM	Réseau africain de forêts modèles	AMFN	African Model Forest Network
REDD	Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les PED	REDD	Reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries
REDD+	REDD plus la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestiers	REDD-plus	REDD and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks
RIFM	Réseau international de forêts modèles	IMFN	International Model Forest Network
SNDD	Stratégie nationale de développement durable	NSDS	National Sustainable Development Strategy
Stratégie de Maurice	Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des PEID	Mauritius Strategy	Mauritius Strategy for the Further Implementation of the Programme of Action for the Sustainable Development of SIDS
UA	Union africaine	AU	African Union
UE	Union européenne	EU	European Union
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature	IUCN	International Union for Conservation of Nature
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

## Ne ratez aucun numéro d'*Objectif Terre*!

Le bulletin *Objectif Terre* est désormais accessible en ligne à l'adresse [www.objectifterre.ulaval.ca](http://www.objectifterre.ulaval.ca). Ce nouveau portail sera mis à jour régulièrement afin que vous ayez accès rapidement aux comptes-rendus des négociations multilatérales en environnement.

Outre les comptes-rendus des dernières négociations multilatérales en environnement et des initiatives francophones pour le développement durable, vous y trouverez :

- des entrevues et des articles de fond sur la mise en œuvre des accords multilatéraux
- des dossiers spéciaux sur les grands rendez-vous de l'écopolitique mondiale
- l'agenda des négociations multilatérales
- un lexique français/anglais des termes les plus utilisés
- un module de recherche pratique et conviviale
- un fil RSS pour chaque thème ([www.objectifterre.ulaval.ca/fils-rss](http://www.objectifterre.ulaval.ca/fils-rss))

Ce nouveau portail sera mis à jour régulièrement afin que vous ayez un accès rapide au compte-rendu de chaque session.

Pour que vous soyez les premiers informés, nous avons également développé un bulletin électronique, auquel vous pouvez vous abonner à cette adresse : [www.iepf.org/abonnement/electronique.php](http://www.iepf.org/abonnement/electronique.php)

Une fois par mois, nous vous y informerons des nouvelles mises en ligne, de même que des négociations à venir. Notez que vous pouvez toujours télécharger la version PDF du bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone sur le site de l'IEPF ([www.iepf.org](http://www.iepf.org)).



## Gouvernance

- 2 au 13 mai 2011 – New York (États-Unis)  
19<sup>e</sup> session de la Commission du développement durable (session directive)  
[www.un.org/esa/dsd/csd/csd\\_csd19.shtml](http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd_csd19.shtml)
- 16 au 18 mai 2011 – Helsinki (Finlande)  
3<sup>e</sup> réunion du Groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial  
[www.un.org/wcm/content/site/climatechange/pages/gsp/GSP\\_Secretariat](http://www.un.org/wcm/content/site/climatechange/pages/gsp/GSP_Secretariat)
- 23 au 26 mai 2011 – Washington D.C. (États-Unis)  
40<sup>e</sup> réunion du Conseil du FEM  
[www.thegef.org/gef/council\\_meetings](http://www.thegef.org/gef/council_meetings)
- 2 juin 2011 – New York (États-Unis)  
Débat thématique de l'AGNU-65 sur l'économie verte  
[www.un.org/en/ga/president/65/initiatives/ge.shtml](http://www.un.org/en/ga/president/65/initiatives/ge.shtml)
- 21 et 22 juin 2011 – Rome (Italie)  
Groupes de gestion des questions d'intérêt sur la gestion durable  
[www.unemg.org/MeetingsDocuments/IssueManagementGroups/SustainabilityManagement/tabid/3971/Default.aspx](http://www.unemg.org/MeetingsDocuments/IssueManagementGroups/SustainabilityManagement/tabid/3971/Default.aspx)
- 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2011 – Kichinev (Moldavie)  
4<sup>e</sup> Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus  
[www.unece.org/env/pp/mop4.htm](http://www.unece.org/env/pp/mop4.htm)
- 4 au 29 juillet 2011 – Genève (Suisse)  
Session de fond 2011 du Conseil économique et social (ECOSOC)  
[www.un.org/en/ecosoc/](http://www.un.org/en/ecosoc/)

## Biodiversité

- 16 au 20 mai 2011 – Gland (Suisse)  
42<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar sur les zones humides  
[www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)
- 18 au 20 mai 2011 – Incheon (Corée du Sud)  
3<sup>e</sup> réunion d'experts pour la coopération Sud-Sud sur la biodiversité pour le développement  
[www.cbd.int/doc/?meeting=EMSSC-03](http://www.cbd.int/doc/?meeting=EMSSC-03)
- 6 au 10 juin 2011 – Montréal (Canada)  
1<sup>re</sup> réunion du Comité intergouvernemental du Protocole de Nagoya sur l'APA  
[www.cbd.int/doc/?meeting=ICNP-01](http://www.cbd.int/doc/?meeting=ICNP-01)
- 20 au 24 juin 2011 – High Wycombe (Royaume-Uni)  
Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020  
[www.cbd.int/doc/?meeting=AHTEG-SP-IND-01](http://www.cbd.int/doc/?meeting=AHTEG-SP-IND-01)
- 13 au 15 juillet 2011 – Montréal (Canada)  
Groupe spécial d'experts des représentants des communautés locales (GSET-CAL)  
[www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- 16 au 22 juillet 2011 – Rome (Italie)  
13<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA) de la FAO  
[www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-home/fr/](http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-home/fr/)
- 15 au 19 août 2011 – Genève (Suisse)  
61<sup>e</sup> session du Comité permanent de la CITES  
[www.cites.org](http://www.cites.org)
- 14 au 18 novembre 2011 – Montréal (Canada)  
15<sup>e</sup> réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la CDB (OSASTT-15)  
[www.cdb.int](http://www.cdb.int)

- 20 au 25 novembre 2011 – Bergen (Norvège)  
10<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)  
[www.cms.int](http://www.cms.int)

## Changements climatiques

- 25 et 26 avril 2011 – Mexico (Mexique)  
5<sup>e</sup> réunion du Comité de transition pour la conception du Fonds vert pour le climat  
<http://unfccc.int/>
- 10 au 13 mai 2011 – Abou Dhabi (Émirats arabes unis)  
33<sup>e</sup> session du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC)  
[www.ipcc.ch/scripts/session\\_template.php?page=33ipcc.htm](http://www.ipcc.ch/scripts/session_template.php?page=33ipcc.htm)
- 6 juin au 17 juin 2011 – Bonn (Allemagne)  
34<sup>es</sup> sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC (OSAST/OSMO-34)  
<http://unfccc.int/meetings/items/2654.php>
- 24 et 25 juin 2011 – Le Cap (Afrique du Sud)  
Forum des partenaires du Fonds d'investissement pour le climat (FIC)  
[www.climateinvestmentfunds.org/cif/partnership\\_forum\\_2011\\_home](http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/partnership_forum_2011_home)
- 28 novembre au 9 décembre 2011 – Durban (Afrique du Sud)  
17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CCNUCC et 7<sup>e</sup> Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto  
[www.unfccc.int](http://www.unfccc.int)

## Désertification

- 20 septembre 2011 – New York (États-Unis)  
Événement de haut niveau de l'AGNU-66 sur la désertification  
[www.un.org/en/ga/president/65/](http://www.un.org/en/ga/president/65/)
- 10 au 21 octobre 2011 – Changwon (Corée du Sud)  
10<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification (CP-10)  
[www.unccd.int](http://www.unccd.int)

## Forêts

- 14 au 16 juin 2011 – Oslo (Norvège)  
6<sup>e</sup> Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (MCPFE)  
[www.foresteurop.org/fre](http://www.foresteurop.org/fre)
- 20 au 22 juin 2011 – Oslo (Norvège)  
9<sup>e</sup> rencontre du Comité des participants au FPCF  
[www.forestcarbonpartnership.org](http://www.forestcarbonpartnership.org)
- 7 au 11 novembre 2011 – Pékin (Chine)  
Forum mondial du Réseau international de forêts modèles (RIFM)  
[www.fao.org/forestry/33587/en/](http://www.fao.org/forestry/33587/en/)
- 14 au 19 novembre 2011 – Antigua (Guatemala)  
47<sup>e</sup> session du Conseil international des bois tropicaux de l'OIBT  
[www.itto.int/](http://www.itto.int/)

## Eau

- 30 et 31 mai 2011 – Lyon (France)  
Réunion internationale de lancement du processus politique des autorités locales et régionales du 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau  
[www.worldwaterforum6.org/lyon](http://www.worldwaterforum6.org/lyon)
- 21 au 27 août 2011 – Stockholm (Suède)  
Semaine mondiale de l'eau de Stockholm  
[www.worldwaterweek.org](http://www.worldwaterweek.org)

# Organisation internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle compte à ce jour cinquante-six États et gouvernements membres et dix-neuf observateurs. Présente sur les cinq continents, elle représente près du tiers des États membres de l'Organisation des Nations unies.

L'OIF apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de coopération multilatérale, conformément aux grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

## 56 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • République centrafricaine • Chypre • Communauté française de Belgique • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam •

## 19 observateurs

Autriche • Bosnie herzégovine • Croatie • Émirats arabes unies • Estonie • Géorgie • Hongrie • Lettonie • Lituanie • Monténégro • Mozambique • Pologne • République dominicaine • République tchèque • Serbie • Slovaquie • Slovénie • Thaïlande • Ukraine •

## Contact

---

Organisation internationale  
de la Francophonie  
19-21 avenue Bosquet  
75007 Paris (France)  
Téléphone : (33) 1 44 37 33 00  
[www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)